

# ANNUAL REPORT RAPPORT ANNUEL

# 2014

Publisher / Éditeur: CCBE  
Rue Joseph II, 40/8  
B-1000 Bruxelles  
T. +32 (0)2 234 65 10  
F. +32 (0)2 234 65 11  
www.ccbe.eu  
ccbe@ccbe.eu

Editor / Éditeur responsable: Jonathan GOLDSMITH

Coordinator / Coordinateur: Hugo ROEBROECK

Contributors / Contributeurs: Simone CUOMO  
Sieglinde GAMSJÄGER  
Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN  
Karine MÉTAYER  
Peter MC NAMEE

Translator / Traducteur: Alexandre MAHÉ

Layout / Mise en page: Sophie TESTAERT

Printer / Imprimeur: IDENTIC  
www.identic.be

ANNUAL REPORT  
RAPPORT ANNUEL

2014

# CONTENTS

FOREWORD AND EXECUTIVE SUMMARY	4
ABOUT THE CCBE	8
HIGHLIGHTS	14
COMMUNICATIONS	42
GOVERNANCE	44
STAFF	57

# TABLE DES MATIÈRES

5 AVANT-PROPOS ET SOMMAIRE

9 CONNAÎTRE LE CCBE

15 POINTS ESSENTIELS

43 COMMUNICATIONS

44 DIRECTION

57 PERSONNEL



Aldo BULGARELLI  
CCBE President (2014) / Président du CCBE en 2014

## FOREWORD AND EXECUTIVE SUMMARY

2014 was an election year that saw a significant power shift in the European Union. For the first time, the European Parliament played a key role in the appointment of the President of the European Commission by encouraging the major parties to put forward leading candidates. An elected parliament, a range of political parties, and a leader of the executive branch chosen from among them: is this a burgeoning democracy at work?

This is not a question for constitutionalists or politicians, but for lawyers and citizens. Mass surveillance of electronic communications, made easier and cheaper by advances in technology, is a rising threat to the rule of law. Lawyer-client confidentiality is under threat as emails, phone calls and cloud storage are swept up by intelligence agencies. Professional secrecy, the confidentiality of communications between lawyer and client, is an essential guarantee of a fair and impartial trial, maintaining equality of arms and allowing citizens and businesses to hold their government to account through the court system.

The issue of confidentiality appears in a number of important topics on the European agenda: the reform of the data protection package of course, but also the proposed European Public Prosecutor's Office, the reform of the transparency register for lobbyists, the revision of the anti-money laundering directive, and planned measures for reinforcing procedural safeguards in criminal cases.

The CCBE aims to keep the privacy of citizens at the core of the legislative work of the European institutions. To this effect, I believe that maintaining a constant contact on this issue between the Parliament and the legal profession will be key to strengthening the common area

## AVANT-PROPOS ET SOMMAIRE

for justice and fundamental rights. This is an issue that I shared with interlocutors from Bars in Europe, the Americas, Japan, and China during meetings throughout the year.

I believe that the legal profession should remain at the forefront of innovation and change, in order to carry its principles into the 21<sup>st</sup> century. This year I launched a discussion on the future of the profession within the unique forum that is the CCBE, exploring avenues for the conditions under which we work, and the challenges we will have to face. This exercise is especially important for young lawyers: their practice will be profoundly different from ours as the world changes. How should we handle new technologies and increased globalisation? What can be done to ensure that the legal profession remains relevant?

I hope that you, dear colleagues and concerned citizens, will join this debate and carry it forward wherever you go, for the benefit of justice, fairness and the rule of law.

Aldo Bulgarelli,  
CCBE President (2014)

2014 a été une année d'élections et le théâtre de bouleversements dans l'équilibre des pouvoirs au sein de l'Union européenne. Le Parlement européen a tenu pour la première fois un rôle majeur dans la désignation du président de la Commission européenne en encourageant les grands partis à proposer des candidats pour le poste. Un parlement élu, une variété de partis politiques et un dirigeant du pouvoir exécutif choisi parmi leurs rangs : s'agit-il des prémices d'une démocratie naissante ?

Cette question n'est pas tant destinée aux constitutionnalistes ou aux politiciens qu'aux avocats et aux citoyens. La surveillance de masse des communications électroniques, devenue plus facile et moins onéreuse grâce aux avancées technologiques, constitue une menace croissante à l'encontre de l'État de droit. La confidentialité des communications entre les avocats et leurs clients est menacée tandis que courriels, appels téléphoniques et espaces de stockage en ligne sont passés au crible par les services de renseignements. Le secret professionnel et la confidentialité des communications entre avocats et clients sont la garantie essentielle d'un procès équitable et impartial et du maintien de l'égalité des armes en permettant aux citoyens et aux entreprises de tenir leur gouvernement responsable devant les tribunaux.

Le secret professionnel est au cœur d'un certain nombre de sujets importants à l'ordre du jour en Europe : la réforme de la protection des données, bien entendu, mais également le projet de parquet européen, la réforme du registre de transparence pour les représentants d'intérêts, la refonte de la directive anti-blanchiment et les mesures prévues pour le renforcement des garanties procédurales dans les affaires pénales.

Le CCBE s'efforce de maintenir le droit à la

vie privée des citoyens au cœur des travaux législatifs des institutions européennes. Je crois que le maintien d'une relation constante à cet effet entre le Parlement et la profession d'avocat sera la clé du renforcement de l'espace commun de justice et des droits fondamentaux. J'ai abordé ce problème avec des interlocuteurs des barreaux en Europe, aux Amériques, au Japon et en Chine au cours de réunions tout au long de l'année.

J'estime que la profession d'avocat doit demeurer au premier plan de l'innovation et du changement afin de faire entrer ses principes dans le XXI<sup>e</sup> siècle. J'ai lancé cette année un débat sur l'avenir de la profession au sein de ce forum unique qu'est le CCBE pour explorer les chemins possibles quant aux conditions dans lesquelles nous travaillerons et les défis que nous devons relever. Cet exercice est d'autant plus important pour les jeunes avocats : leur pratique sera profondément différente de la nôtre au fur et à mesure que le monde évolue. Comment devons-nous aborder les nouvelles technologies et la mondialisation croissante ? Que pouvons-nous faire pour garantir la place de la profession d'avocat dans la société ?

J'espère que vous, chers confrères, citoyens concernés, vous unirez au débat et le porterez où que vous soyez dans l'intérêt de la justice, de l'équité et de l'État de droit.

Aldo Bulgarelli,  
président du CCBE en 2014

## Executive Summary

### Issues:

The protection of professional secrecy in the digital age featured prominently on the agenda in 2014. The CCBE continued working on the revision of the General Data Protection Regulation and the Directive on the Protection of Personal Data Processed in Judicial Activities, two very important pieces of legislation for European citizens. Throughout the year, the CCBE made a point of alerting lawmakers on the need to respect professional secrecy and independence as core values of the lawyers' profession.

The CCBE repeatedly raised the issue of government surveillance and data mining threatening the confidentiality of communications between lawyers and their clients, expressing its concern over the revelations of systematic government surveillance of European citizens.

A Comparative Study on Governmental Surveillance of Lawyers' Data in the Cloud published in April looked at the state of play in Europe and provided an overview of the rules and regulations protecting lawyers' data.

The first European Lawyers Day on 10 December was widely celebrated across the continent in partnership with national and local bars. The event focused on mass governmental surveillance, and each year European Lawyers Day will highlight a different theme to illustrate how a specific aspect of law affects citizens and their rights.

The European Lawyers Foundation was established in The Hague to undertake projects related to the legal profession, the rule of law and the administration of justice as well as to monitor the defence of the rule of law and the protection of fundamental rights.

2014 also saw the launch by the European Commission of Find-A-Lawyer, an online search engine to help users find the lawyer they need in 20 European countries.

In the field of criminal law, experts of the CCBE reacted to the introduction of three legislative proposals concerning the presumption of innocence and the right to be present at trial in criminal proceedings, special safeguards for children suspected or accused of a crime, and the right to provisional legal aid for citizens suspected or accused of a crime and for those subject to a European Arrest Warrant. The CCBE also drafted a number of proposals on the establishment of a European Public Prosecutor's Office.

A major conference on 28 April concerning the "EU Courts – Looking Forward" brought together over 200 leading representatives from national and EU judiciaries, Member States, European institutions, practitioners and academics, in addition to the support of key personalities from the European Court of Justice and the European Court of Human Rights.

Support for lawyer victims of human rights violations remained an important feature of the work of the CCBE, with an increased focus on creating links with human rights defenders in Europe. The CCBE Human Rights Award 2014 was granted to Brazilian lawyer Valdênia Aparecida Paulino Lanfranchi in recognition of her outstanding commitment, perseverance and courage in support of human rights. The CCBE also continued to provide assistance to Bars and Law Societies in various countries of Central and Eastern Europe.

**Membership:** the CCBE welcomed a new Observer Member in 2014: the Order of Advocates and Notaries of the Republic of San Marino. The Serbian Bar obtained Associate Member status from 21 January 2014.

**Governance:** Antonín Mokřý, head of the Czech Delegation, was elected as Third Vice-President for 2015. New Chairs of Committee were appointed : Iñigo Nagore (Spain) as Chair of the Finance Committee and Pier Giovanni Traversa (Italy) as Chair of the Training Committee.



## Sommaire

### Problématiques :

La défense du secret professionnel à l'ère numérique s'est imposée au premier rang de l'actualité en 2014. Le CCBE a continué à travailler sur la refonte du règlement sur la protection des données et sur la directive sur la protection des données à caractère personnel traitées à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, deux instruments d'importance majeure pour les citoyens européens. Le CCBE s'est efforcé tout au long de l'année d'alerter les législateurs de la nécessité de respecter les valeurs fondamentales de la profession d'avocat que sont le secret professionnel et l'indépendance.

Le CCBE n'a cessé d'attirer l'attention sur la menace que la surveillance par l'État et l'exploration de masse des données font planer sur le secret professionnel et a exprimé ses craintes concernant les révélations de la surveillance gouvernementale systématique des citoyens européens.

Une étude comparative sur la surveillance gouvernementale des données des avocats hébergées dans le nuage publiée en avril dresse un état des lieux en Europe et présente un aperçu des différentes réglementations protégeant les données des avocats.

La première Journée européenne des avocats le 10 décembre a suscité une large mobilisation à travers le continent en partenariat avec les barreaux nationaux et locaux. L'évènement avait pour thème la « surveillance de masse par l'État » et la Journée européenne des avocats mettra chaque année l'accent sur un thème différent afin d'illustrer comment un aspect spécifique du droit affecte les citoyens et leurs droits.

La Fondation des avocats européens a été créée à La Haye pour concrétiser des projets liés à l'exercice de la profession d'avocat, à l'administration de la justice et à la pratique concernant l'État de droit ainsi que pour surveiller la défense de l'État de droit et la protection des droits fondamentaux.

2014 a vu le lancement par la Commission européenne du moteur de recherche d'un avocat, un outil en ligne permettant aux utilisateurs de trouver l'avocat qu'il leur faut dans l'un des 20 pays participants.

Dans le domaine du droit pénal, les experts du CCBE ont réagi à trois propositions législatives relatives à la présomption d'innocence et au droit d'être présent à son procès dans les procédures pénales, aux garanties particulières pour les enfants soupçonnés ou accusés d'un crime et au droit à l'aide juridique provisoire pour les citoyens soupçonnés ou accusés d'un crime ainsi que ceux soumis à un mandat d'arrêt européen. Le CCBE a également rédigé un certain nombre de propositions concernant la création d'un parquet européen.

Le CCBE a organisé le 28 avril une grande conférence sur l'avenir des tribunaux de l'Union européenne qui a réuni plus de 200 représentants des magistratures nationales et de l'UE, les États membres, les institutions européennes, des praticiens et des universitaires, avec le soutien de juges de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le soutien aux avocats victimes de violations des droits de l'homme a encore une fois constitué une tâche importante pour le CCBE, qui a tout particulièrement porté son attention sur la création de relations avec les défenseurs des droits de l'homme à travers l'Europe. Le Prix des droits de l'homme 2014 du CCBE a été décerné à l'avocate brésilienne Valdênia Aparecida

Paulino Lanfranchi pour son engagement, sa persévérance et son courage exceptionnels dans la défense des droits de l'homme. Le CCBE a par ailleurs continué à prêter assistance aux barreaux de divers pays d'Europe centrale et orientale.

**Membres :** le CCBE a accueilli un nouveau membre observateur en 2014 : l'ordre des avocats et des notaires de la république de Saint-Marin. Le barreau serbe est devenu membre associé le 21 janvier 2014.

**Gouvernance :** Antonín Mokrý, chef de la délégation tchèque, a été élu troisième vice-président pour l'année 2015. De nouveaux présidents de comités ont été désignés : Iñigo Nagore (Espagne), président du comité Finances, et Pier Giovanni Traversa (Italie), président du comité Formation.

## ABOUT THE CCBE

The Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE) is the representative organisation of more than 1 million European lawyers through its member bars and law societies from 32 full member countries, and 13 further associate and observer countries.

The CCBE is an international non-profit-making association incorporated in Belgium. It was founded in 1960, as the ramifications of the European Economic Community on the legal profession started to be seriously considered. During the decades that followed and through to the present day, the CCBE has been at the forefront of advancing the views of European lawyers and defending the legal principles upon which democracy and the rule of law are based.

The CCBE represents European bars and law societies in their common dealings before European and other international institutions. The CCBE is recognised as the voice of the European legal profession by the EU institutions. It acts as the liaison between the EU and Europe's national bars and law societies. The CCBE has regular institutional contacts with the relevant interlocutors within the European Commission, the European Parliament and the Council of the EU. It also liaises with the Court of Justice of the European Union and the European Court of Human Rights, both of which have accepted the CCBE as an intervener in cases to represent the interests of the legal profession in Europe. Since 2013, the CCBE also has observer status in the Consultative Council of European Judges of the Council of Europe.

### Objectives

A particular feature of the CCBE's work is its focus on European cross-border policies as they affect lawyers. The CCBE was closely consulted by the European Commission in relation to the promulgation of a series of European directives, which regulate the way that lawyers can practise in other Member States, either by way of temporary services, establishment or re-qualification. The first of the 'lawyers' directives' was published in 1977, creating a legal framework for the free movement of lawyers that endures to this day.

Among the most important of the CCBE's missions are the defence of the rule of law, human rights and democratic values. Of special concern are the rights of access to justice and the protection of the client by ensuring respect for the core values of the profession.

There are many other issues which affect lawyers at the European level: the impact of competition law on the profession's core values (and through them, the rights of citizens); the relationship between the duties of lawyers and the duties of governments to provide security for citizens; the impact of globalisation and market liberalisation on the legal profession. All these matters form part of the central, day-to-day work of the CCBE.

The CCBE also represents its members in their dealings with other lawyers' organisations around the world on issues of common interest to the legal profession, such as the fight against terrorism and other serious crime, and the ability of lawyers globally to practise their profession freely without harassment or hindrance.



## CONNAÎTRE LE CCBE



Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 32 pays membres et 13 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE est une association internationale sans but lucratif de droit belge. Fondé en 1960 à une époque où les implications de la Communauté économique européenne sur la profession d'avocat commençaient à être analysées en profondeur, le CCBE a depuis lors toujours été le premier à exprimer les avis des avocats européens et à défendre les principes juridiques essentiels consubstantiels à la démocratie et à l'État de droit.

Le CCBE représente les barreaux européens devant les institutions européennes et internationales. Il est reconnu comme le porte-parole de la profession d'avocat en Europe par les institutions européennes. Il assure la liaison entre l'UE et les barreaux nationaux d'Europe. Le CCBE est en contact régulier avec les interlocuteurs concernés au sein de la Commission, du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne. Il assure également la liaison auprès de la Cour de justice et de la Cour européenne des droits de l'homme, qui ont toutes deux accepté que le CCBE intervienne dans des affaires pour y représenter les intérêts de la profession d'avocat en Europe. En 2013, le CCBE est devenu membre observateur du Conseil consultatif de juges européens du Conseil de l'Europe.

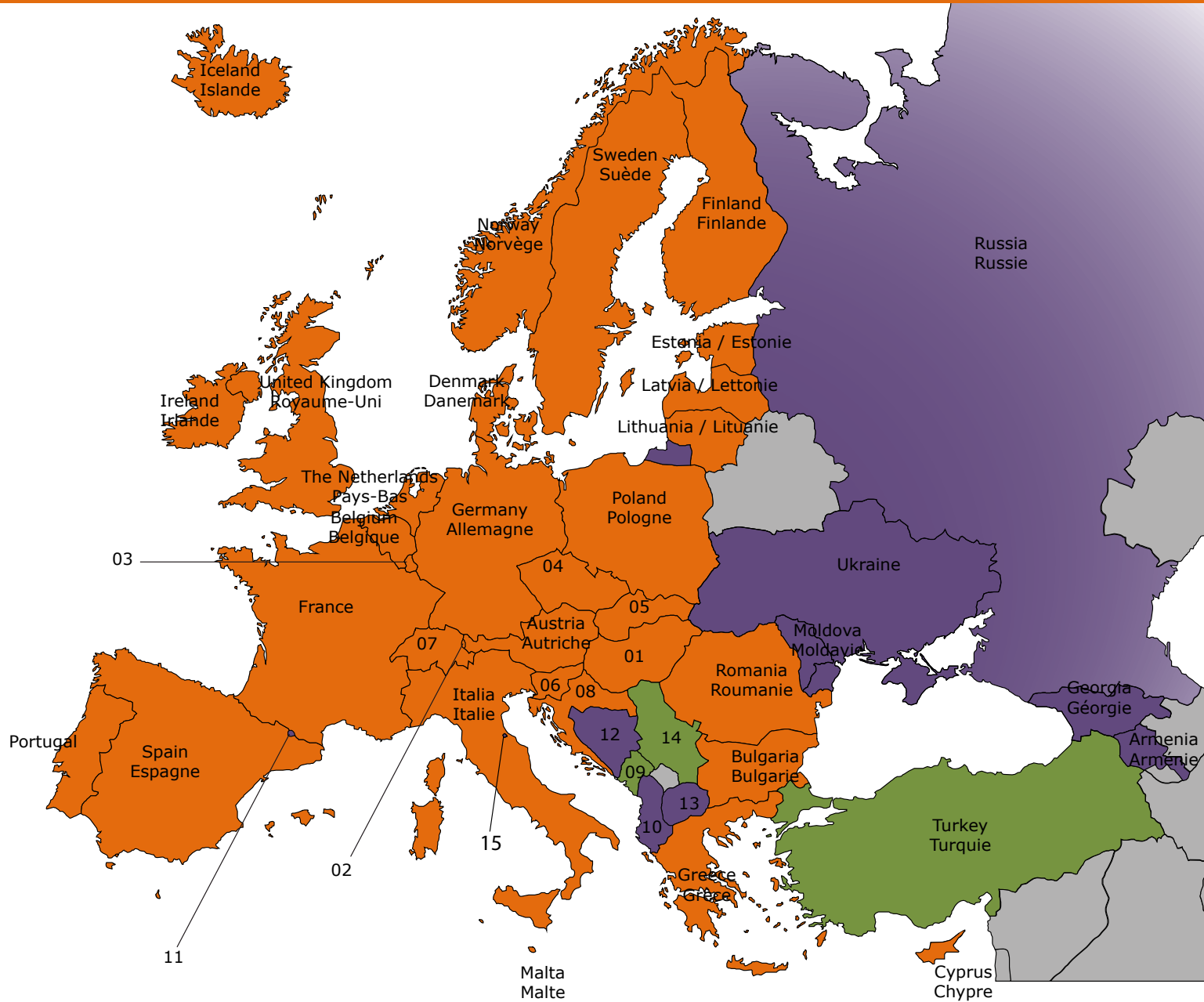
### Objectifs

Parmi ses travaux, le CCBE s'intéresse particulièrement aux questions transfrontalières européennes qui touchent les avocats. La Commission a consulté le CCBE de près au sujet de la promulgation d'une série de directives européennes visant à régir l'exercice de la profession dans les autres États membres, que ce soit par l'intermédiaire de services temporaires, d'un établissement ou d'une requalification. La première des « directives avocats » date de 1977 : elle a créé un cadre juridique pour la libre circulation des avocats qui perdure de nos jours.

La défense de l'État de droit, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques fait partie des missions les plus importantes du CCBE. Un intérêt particulier est porté aux droits d'accès à la justice et à la protection du client en garantissant le respect des valeurs fondamentales de la profession.

De nombreuses autres questions concernent les avocats à l'échelle européenne : les effets du droit de la concurrence sur les valeurs fondamentales de la profession (et à travers eux, les droits des citoyens) ; la relation entre les devoirs des avocats et le devoir des gouvernements de garantir la sécurité des citoyens ; les effets de la mondialisation et de la libéralisation des marchés sur la profession d'avocat. Toutes ces questions sont au centre des travaux quotidiens du CCBE.

Le CCBE représente également ses membres dans leurs relations avec d'autres organisations d'avocats à travers le monde sur des questions d'intérêt commun au sein de la profession d'avocat, telles que la lutte contre le terrorisme et d'autres infractions graves ainsi que la capacité des avocats en général à exercer leur profession librement sans aucun harcèlement ni aucune entrave.



**Full Member / Membres effectifs**  
**Associate Members / Membres associés**  
**Observer Members / Membres observateurs**

- 01 Hungary / Hongrie
- 02 Liechtenstein
- 03 Luxembourg
- 04 Czech Republic / République tchèque
- 05 Slovak Republic / République slovaque
- 06 Slovenia / Slovénie
- 07 Switzerland / Suisse
- 08 Croatia / Croatie
- 09 Montenegro / Monténégro
- 10 Albania / Albanie
- 11 Andorra / Andorre
- 12 Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine
- 13 FYROM / ARYM
- 14 Serbia / Serbie
- 15 San Marino

## FULL MEMBERS

### *MEMBRES EFFECTIFS*

#### **AUSTRIA / AUTRICHE**

Österreichischer Rechtsanwaltskammertag  
www.rechtsanwaelte.at

#### **BELGIUM / BELGIQUE**

Orde van Vlaamse Balies  
www.advocaat.be

Ordre des barreaux francophones  
et germanophone  
www.avocats.be

#### **BULGARIA / BULGARIE**

Висшият адвокатски съвет  
www.vas.bg

#### **CROATIA / CROATIE**

Hrvatska odjetnička komora  
www.hok-cba.hr

#### **CYPRUS / CHYPRE**

Παγκύπριος Δικηγορικός Σύλλογος  
www.cyprusbarassociation.org

#### **CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Česká Advokátní Komora  
www.cak.cz

#### **DENMARK / DANEMARK**

Det Danske Advokatsamfund  
www.advokatsamfundet.dk

#### **ESTONIA / ESTONIE**

Eesti Advokatuur  
www.advokatuur.ee

#### **FINLAND / FINLANDE**

Suomen Asianajaliitto  
www.asianajaliitto.fi

#### **FRANCE**

Barreau de Paris  
www.avocatparis.org

Conférence des Bâtonniers  
www.conferecedesbatonniers.com

Conseil National des Barreaux  
www.cnb.avocat.fr

#### **GERMANY / ALLEMAGNE**

Bundesrechtsanwaltskammer  
www.brak.de

Deutscher Anwaltverein e.V.  
www.anwaltverein.de

#### **GREECE / GRÈCE**

Δικηγορικός Σύλλογος Αθηνών  
www.dsa.gr

#### **HUNGARY / HONGRIE**

Magyar Ügyvédi Kamara  
www.magyarugyvedikamara.hu

#### **ICELAND / ISLANDE**

Lögmannafélag Íslands  
www.lmfi.is

#### **IRELAND / IRLANDE**

Bar Council of Ireland  
www.lawlibrary.ie

Law Society of Ireland  
www.lawsociety.ie

#### **ITALIA / ITALIE**

Consiglio Nazionale Forense  
www.consigionazionaleforense.it

#### **LATVIA / LETTONIE**

Latvijas Zvērinātu advokātu padome  
www.advokatura.lv



**LIECHTENSTEIN**

Liechtensteinische Rechtsanwaltskammer  
www.lirak.li

**LITHUANIA / LITUANIE**

Lietuvos advokatūra  
www.advoco.lt

**LUXEMBOURG**

Ordre des Avocats à la Cour Supérieure de  
Justice de Luxembourg  
www.barreau.lu

**MALTA / MALTE**

Kamra tal-Avukati  
www.avukati.org

**THE NETHERLANDS /  
PAYS-BAS**

Nederlandse Orde van Advocaten  
www.advocatenorde.nl

**NORWAY / NORVÈGE**

Den Norske Advokatforening  
www.advocatforeningen.no

**POLAND / POLOGNE**

Naczelna Rada Adwokacka  
www.nra.pl

Krajowa Rada Radców Prawnych  
www.kirp.pl

**PORTUGAL**

Ordem dos Advogados  
www.oa.pt

**ROMANIA / ROUMANIE**

Uniunea Națională a Barourilor din România  
www.unbr.ro

**SLOVAK REPUBLIC /  
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

Slovenská Advokátska Komora  
www.sak.sk

**SLOVENIA / SLOVÉNIE**

Odvetniška Zbornica Slovenije  
www.odv-zb.si

**SPAIN / ESPAGNE**

Consejo General de la Abogacía Española  
www.abogacia.es

**SWEDEN / SUÈDE**

Sveriges Advokatsamfund  
www.advokatsamfundet.se

**SWITZERLAND / SUISSE**

Fédération Suisse des Avocats  
www.sav-fsa.ch

**UNITED KINGDOM /  
ROYAUME-UNI****ENGLAND & WALES / ANGLETERRE ET  
PAYS DE GALLES**

The Bar Council  
www.barcouncil.org.uk

The Law Society  
www.lawsociety.org.uk

**SCOTLAND / ÉCOSSE**

The Faculty of Advocates  
www.advocates.org.uk

The Law Society of Scotland  
www.lawscot.org.uk

**NORTHERN IRELAND / IRLANDE DU  
NORD**

The Law Society of Northern Ireland  
www.lawsoc-ni.org

## ASSOCIATE MEMBERS

*MEMBRES ASSOCIÉS***MONTENEGRO /  
MONTÉNÉGRŌ**

Advokatska komora Crne Gore  
www.advokatskakomora.me

**SERBIA / SERBIE**

Адвокатска комора Србије  
www.advokatska-komora.co.rs

**TURKEY / TURQUIE**

Türkiye Barolar Birliği  
www.barobirlik.org.tr

## OBSERVERS

*OBSERVATEURS***ALBANIA / ALBANIE**

Dhoma Kombëtare e Advokateve të Shqipërisë  
www.dhka.org.al

**ANDORRA / ANDORRE**

Col·legi d'Advocats d'Andorra  
www.cada.ad

**ARMENIA / ARMÉNIE**

Փաստաբանների Պալատ  
www.pastaban.am

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /  
BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Advokatska Komora Republike Srpske  
http://advokatskakomora.ba

Advokatska/Odvjetnička komora Federacije BiH  
www.advokombih.ba

**FORMER YUGOSLAVIAN  
REPUBLIC OF MACEDONIA  
(FYROM) / ANCIENNE  
RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE  
MACÉDOINE (ARYM)**

Адвокатската комора на Република  
Македонија  
www.mba.org.mk

**GEORGIA / GÉORGIE**

საქართველოს ადვოკატთა ასოციაციის  
www.gba.ge

**MOLDOVA / MOLDAVIE**

Uniunea Avocaților din Republica Moldova  
www.avocatul.md

**RUSSIA / RUSSIE**

Федеральная палата адвокатов Российской  
Федерации  
www.fparf.ru

**SAN MARINO / SAINT-MARIN**

Ordine degli Avvocati e dei Notai della  
Repubblica di San Marino  
www.avvocati-notai.sm

**UKRAINE**

Спілка адвокатів України  
www.cay.org.ua

**Your Data, Your Privacy:  
IT MATTERS TO YOU**



**Mass Governmental Surveillance**

**Lawyer-Client Confidentiality**

**PROTECTING**  
citizens' privacy  
and  
**UPHOLDING**  
the rule of law

**TWITTER**  
**#clientdata**  
 **@ccbeinfo**

**DEFENDING**  
citizens' rights:  
**Communications**  
between lawyers and  
clients **must be**  
confidential

**EUROPEAN LAWYERS DAY**  
**10 December 2014**  
[www.ccbe.eu/lawyersday](http://www.ccbe.eu/lawyersday)

CCBE  
CONSEIL DES BARRAUX EUROPÉENS  
COUNCIL OF EUROPEAN LAW SOCIETIES OF EUROPE

## European Lawyers Day

On 10 December 2014, the CCBE and its member Bars and Law Societies celebrated European Lawyers Day, a national day held throughout Europe for the first time, to promote the rule of law and the legal profession's intrinsic role in its defence, as well as lawyers' common values and contribution to the justice system. The date of European Lawyers Day this year coincided with International Human Rights Day, with a theme of 'mass governmental surveillance', which impacts citizens' basic rights of access to justice and the rule of law.

Each year European Lawyers Day will highlight a different theme, to illustrate how a specific aspect of law affects citizens and their rights.

To coordinate this event, the CCBE worked with member bars and law societies at national and regional levels to organise events, publish educational material and/or conduct other programmes that promote citizens' awareness of the European Lawyers Day theme. To assist them in their activities, the CCBE created a promotional poster for marketing the event, as well as a handbook of organisational and activity ideas, reference materials and discussion topics. The CCBE also launched a Twitter debate on the issue, using the hashtag #clientdata. All of this information, plus a list of activities from some of our members' countries, can be found on our European Lawyers Day event webpage: [www.ccbe.eu/lawyersday](http://www.ccbe.eu/lawyersday).



## POINTS ESSENTIELS

### European Lawyers Foundation

The European Lawyers Foundation was established in The Hague on 27 August 2014 under the name "Stichting European Lawyers Foundation". This followed a long debate within the CCBE about how best to manage EU-funded projects, which have taken a more prominent role within the CCBE's work over recent years. It was felt that the launch of an independent Foundation to handle EU projects in the future would permit the CCBE to focus on its core policy and lobbying work for the European legal profession.

The Foundation has therefore a double objective:

- to undertake activities that relate to the exercise of the profession of lawyers, the development of the law and practice pertaining to the rule of law, and the administration of justice and substantive developments in the law itself, both at a European and international level as well as issues of justice policies in Europe, provided that these activities create added value, and;
- to actively monitor the defence of the rule of law, the protection of fundamental and human rights and freedoms, including the right of access to justice and protection of the client, and the protection of democratic values inextricably associated with such rights, and to perform everything (directly or indirectly) related or conducive to the above, all in the broadest sense.

### Journée européenne des avocats

Le 10 décembre 2014, le CCBE et ses barreaux membres ont fêté la Journée européenne des avocats, une journée nationale organisée pour la première fois dans toute l'Europe afin de promouvoir l'État de droit et le rôle inhérent à la profession d'avocat dans sa défense ainsi que les valeurs communes des avocats et leur contribution au système judiciaire. La date de la Journée européenne des avocats a coïncidé cette année avec la Journée internationale des droits de l'homme et avait pour thème la « surveillance de masse par l'État » et ses répercussions sur les droits fondamentaux des citoyens que sont l'accès à la justice et l'État de droit.

La Journée européenne des avocats mettra chaque année l'accent sur un thème différent afin d'illustrer comment un aspect spécifique du droit affecte les citoyens et leurs droits.

Pour coordonner cet événement, le CCBE a travaillé avec ses barreaux membres aux niveaux national et régional à l'organisation des événements, à la publication de matériel pédagogique et à d'autres programmes de promotion du thème de la Journée européenne des avocats auprès des citoyens. Pour les aider dans leurs activités, le CCBE a créé une affiche promotionnelle de l'événement ainsi qu'un manuel d'idées d'organisation et d'activités, de la documentation de référence et des sujets de discussion. Le CCBE a également lancé un débat sur la question sur Twitter, avec le hashtag #clientdata. Toutes ces informations ainsi qu'une liste des activités dans certains de nos pays membres sont disponibles sur la page de la Journée européenne des avocats : [www.ccbe.eu/journeesdesavocats](http://www.ccbe.eu/journeesdesavocats).

### Fondation des avocats européens

La Fondation des avocats européens a été créée à La Haye le 27 août 2014 sous le nom de « *Stichting European Lawyers Foundation* ». Cette création est le fruit d'un long débat au sein du CCBE quant à la meilleure façon de gérer les projets financés par l'UE, qui ont pris une place de plus en plus importante dans les travaux du CCBE au cours de ces dernières années. L'idée était de lancer une fondation indépendante qui gèrerait les projets de l'UE pour que le CCBE puisse se concentrer sur ses travaux politiques et la représentation des intérêts de la profession d'avocat européenne.

La Fondation a dès lors un double objectif :

- réaliser des activités liées à l'exercice de la profession d'avocat, au développement de la législation et à la pratique concernant l'État de droit, à l'administration de la justice et aux évolutions de la législation en soi, à la fois au niveau européen et international, ainsi qu'aux questions relatives aux politiques judiciaires en Europe, à condition que ces activités créent de la valeur ajoutée, etc. ;
- surveiller activement la défense de l'État de droit, la protection des droits fondamentaux, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le droit d'accès à la justice et à la protection du client, et la protection des valeurs démocratiques inextricablement liées à ces droits, et à prendre toutes les mesures (directement ou indirectement) liées ou propices à ce qui précède et dans le sens le plus large qui soit.

## Improving Justice in Europe: The Council of Bars and Law Societies of Europe's Manifesto for the 2014 European Elections

Published ahead of the May 2014 European Parliament elections, the CCBE's Manifesto was intended to be a guide to justice issues for the next five years in order to support the institutions of the European Union in implementing an agenda for justice, fundamental rights and the rule of law. The short document presented four key issues for the legal profession: 1) ending mass electronic surveillance of European citizens and their lawyers; 2) making justice affordable for citizens; 3) securing procedural safeguards in criminal law; and 4) delivering e-justice to citizens and businesses.

### Access to Justice

After responding to a consultation on the European Small Claims Procedure in May 2013, the CCBE submitted amendment proposals to the European Commission proposals to amend existing Regulation 861/2007 on the European Small Claims Procedure.

In its position paper, the CCBE argued against the Commission's proposals to raise the limit on claims amounts qualifying for the small claims procedure from €2,000 to €10,000, and to widen the definition of a 'cross-border' case.

The CCBE notably put forward that the Regulation was intended to cover small claims only and considered that the amount of €10,000 could not be considered as a small claim. In addition, in

some Member States, when the value of a claim is €5,000 and upwards, a higher jurisdiction and representation by a lawyer is mandatory. This system has proved successful both in the interests of the proper administration of justice as well as the interests of the parties involved.

The CCBE also expressed doubts about the Commission's competence to widen the definition of a 'cross border' case. Article 81 of the Treaty on the Functioning of the European Union does not seem to provide a legal basis for this approach. The CCBE wondered whether widening the scope of the small claims procedure would be in conformity with the principle of proportionality. The proposal should at least restrict the scope of the regulation to concrete cases with a cross-border dimension and should not include purely domestic cases (when both parties are from the same Member State). Furthermore, the Commission's proposal affects consumer protection since it does not provide extensive procedural safeguards.

The CCBE also mentioned the crucial role that lawyers play in small claims proceedings, underlining that citizens' legal interests are best safeguarded by the use of a lawyer, particularly in cross border cases.

## Anti-Money Laundering

### Proposal for a 4<sup>th</sup> Anti-Money Laundering Directive

In February 2013, the European Commission published a proposal for a *Directive on the prevention of the use of the financial system for the purpose of money laundering and terrorist financing*. This proposal will update the current anti-money laundering directive, which was agreed in 2005.

The CCBE has been concerned with many aspects of the proposal, including issues regarding exemptions to the reporting obligation, the inclusion of tax crimes, the on-going issue of ultimate responsibility, expiration periods on the right to hold data, risk assessment obligations on law firms, restrictions on the use of pooled accounts, supervision aspects and sanctions.

Lobbying efforts continued throughout 2014 regarding the proposal for a 4<sup>th</sup> Anti-Money Laundering Directive. The CCBE has been very active with the Commission, Council and Parliament in order to ensure that the CCBE position will be reflected in the final text.

### Guidance on Detecting and Preventing Money Laundering Purposes

The CCBE, American Bar Association (ABA) and International Bar Association (IBA) published 'A Lawyer's Guide to Detecting and Preventing Money Laundering'. This project was an own-initiative exercise of assistance to the global legal profession. The free guide was launched during the IBA Annual Conference in Tokyo on 19-24 October where CCBE President Aldo Bulgarelli spoke on behalf of the CCBE.

## Améliorer la justice en Europe : Manifeste du Conseil des barreaux européens pour les élections européennes de 2014

Publié avant les élections du Parlement européen de mai 2014, le manifeste du CCBE devait servir de guide pour les questions de justice dans les cinq prochaines années afin de soutenir les institutions de l'Union européenne dans la mise en œuvre d'un agenda à la justice, aux droits fondamentaux et à l'État de droit. Ce court document présentait quatre points clés pour la profession d'avocat : 1) mettre fin à la surveillance électronique de masse des citoyens européens et de leurs avocats ; 2) rendre la justice accessible aux citoyens ; 3) assurer des garanties procédurales suffisantes en matière de droit pénal ; 4) offrir une justice en ligne aux citoyens et aux entreprises.

### Accès à la justice

Après avoir répondu à une consultation sur la procédure européenne de règlement des petits litiges en mai 2013, le CCBE a soumis des propositions d'amendements aux propositions de la Commission européenne modifiant le règlement 861/2007 sur la procédure européenne de règlement des petits litiges.

Le CCBE a critiqué dans sa position les propositions de la Commission visant à relever le plafond du montant des demandes de petites créances de 2 000 à 10 000 € et à élargir la définition d'une affaire « transfrontalière ».

Le CCBE a notamment mis en avant l'idée que le règlement était destiné seulement aux petits litiges et que le montant de 10 000 € ne pouvait pas être considéré comme tel. En outre, dans certains États membres, lorsque le montant d'une demande est égal ou supérieur à 5 000 €, le recours devant une juridiction supérieure et la représentation par un avocat sont obligatoires. Ce système a fait ses preuves à la fois dans l'intérêt de la bonne administration de la justice et de ceux des parties concernées.

Le CCBE a également exprimé des doutes quant à la compétence de la Commission d'élargir la définition d'une affaire « transfrontalière ». L'article 81 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ne semble pas offrir de base juridique à cette approche. Le CCBE se demande si l'élargissement du champ d'application de la procédure de règlement des petits litiges respecterait le principe de proportionnalité. La proposition devrait au moins limiter le champ d'application du règlement à des cas concrets ayant une dimension transfrontalière sans englober les affaires purement nationales (lorsque les deux parties sont du même État membre). Par ailleurs, la proposition de la Commission affecte la protection des consommateurs car elle comprend peu de garanties procédurales.

Le CCBE a également évoqué le rôle crucial que jouent les avocats dans le cadre des procédures de règlement des petits litiges en précisant que les intérêts juridiques des citoyens sont mieux protégés si un avocat intervient, en particulier dans les affaires transfrontalières.

## Lutte contre le blanchiment de capitaux

### Proposition de quatrième directive anti-blanchiment

La Commission européenne a publié en février 2013 une proposition de directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Cette proposition mettra à jour la directive anti-blanchiment actuelle, qui a été adoptée en 2005.

Le CCBE se préoccupe de nombreux aspects de la proposition, dont les questions relatives à l'exemption de l'obligation de déclaration, l'inclusion des infractions fiscales, la question récurrente de la responsabilité finale, les délais d'expiration du droit de conservation des données, les obligations d'évaluation des risques des cabinets d'avocats, les restrictions à l'utilisation de comptes groupés et les aspects de contrôle et les sanctions.

Les efforts de lobbying se sont poursuivis en 2014 au sujet de la proposition de quatrième directive anti-blanchiment. Le CCBE a été très actif auprès de la Commission, du Conseil et du Parlement afin de garantir que la position du CCBE transparaît dans le texte final.

### Guide pour la détection et la prévention du blanchiment de capitaux

Le CCBE, l'*American Bar Association* (ABA) et l'*International Bar Association* (IBA) ont publié un guide de l'avocat pour la détection et la prévention du blanchiment de capitaux. Ce projet était une initiative propre en aide à la

## IT Law

### Data Protection

The CCBE continued working on two legislative instruments:

- a General Data Protection Regulation (replacing Directive 95/46/EC) setting out a general EU framework for data protection; and
- a Directive (replacing Framework Decision 2008/977/JHA16) setting out rules on the protection of personal data processed for the purposes of prevention, detection, investigation or prosecution of criminal offences and related judicial activities.

Throughout the year, the CCBE made a point of alerting lawmakers on the need to respect professional secrecy and independence as core values of the lawyers' profession, to safeguard the rights of citizens, and self-regulation as a corollary of independence.

In relation to data retention, the CCBE strongly welcomed the unprecedented judgment of the Court of Justice of the EU (CJEU), which invalidated - in its entirety - the 2006 Data Retention Directive. In a set of Recommendations concerning the annulment of the Directive issued in September, the CCBE expressed its support for the conclusions of the CJEU, especially regarding the infringement of the principle of professional secrecy that may follow as a result of the implementation of the directive. The CCBE called upon its member bars and law societies to take appropriate action to ensure that national laws comply with the proportionality concern raised by the Court.

The CCBE also invited the European Commission to ensure that national regulatory regimes

for the interception of communications should guarantee the inviolability of data and other evidence falling under the principle of professional secrecy. In particular, there should be a harmonised, minimum level of protection for professional secrecy, regardless of the data being traffic data, other metadata or content data, and irrespective of which governmental body requires access to such given data, and whether the purpose is for national security or preventing crime.

### e-Justice Action Plan 2014-2018

The CCBE contributed to the work of the Council in relation to the Multiannual European e-Justice Action Plan for 2014-2018, which was adopted by the Justice & Home Affairs (JHA) Council in June 2014, as provided for in the new Strategy on European e-Justice (2014-2018) (OJ 2013/C 376/06) that was previously adopted by the JHA Council in December 2013.

The Council consulted the CCBE on the draft Action Plan, and following a discussion at the April Standing Committee, the CCBE submitted a number of suggestions, most of which have been included in the adopted version.

The new Action Plan contains a list of the projects to be implemented, with an indication of the participants, actions required, and an indicative timetable where possible. As such, the Action Plan will be an important basis for the future work of the CCBE and the European Lawyers Foundation.

profession d'avocat de par le monde. Le guide gratuit a été lancé lors de la conférence annuelle de l'IBA à Tokyo du 19 au 24 octobre, où le président Aldo Bulgarelli s'est exprimé au nom du CCBE.

## Droit des technologies de l'information

### Protection des données

Le CCBE a poursuivi ses travaux sur deux instruments législatifs :

- un règlement (qui remplace la directive 95/46/CE) instituant un cadre général de l'UE en matière de protection des données ;
- une directive (qui remplace la décision-cadre 2008/977/JAI16) énonçant des règles relatives à la protection des données à caractère personnel traitées à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière, ainsi que d'activités judiciaires connexes.

Le CCBE s'est efforcé tout au long de l'année d'alerter les législateurs de la nécessité de respecter les valeurs fondamentales de la profession d'avocat que sont le secret professionnel et l'indépendance afin de protéger les droits des citoyens, ainsi que l'autorégulation comme corollaire de l'indépendance.

Le CCBE a salué la décision sans précédent de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) annulant totalement la directive de 2006 sur la conservation des données. Dans une série de recommandations concernant l'annulation



de la directive publiée en septembre, le CCBE a exprimé son soutien aux conclusions de la CJUE, en particulier au sujet de la violation du principe du secret professionnel pouvant découler de la mise en œuvre de la directive. Le CCBE a appelé ses barreaux membres à prendre les mesures nécessaires afin de garantir que les législations nationales respectent le principe de proportionnalité évoqué par la Cour.

Le CCBE a également invité la Commission européenne à garantir que les régimes réglementaires nationaux d'interception des communications assurent l'inviolabilité des données et autres éléments de preuve relevant du secret professionnel. Il devrait notamment exister un niveau minimal et harmonisé de protection qu'il s'agisse de données relatives au trafic, au contenu ou de métadonnées et quel que soit l'organe gouvernemental demandant l'accès à ces données et le motif, que ce soit pour des raisons de sécurité nationale ou de prévention de la criminalité.

### **Plan d'action relatif à la justice en ligne pour la période 2014-2018**

Le CCBE a participé aux travaux du Conseil au sujet du plan d'action pluriannuel relatif à la justice en ligne pour la période 2014-2018 adopté par le Conseil « Justice et affaires intérieures » (JAI) du Conseil en juin 2014, tel que prévu dans la nouvelle stratégie européenne concernant la justice en ligne (2014-2018) (JO 2013/C 376/06) adoptée auparavant par le Conseil JAI en décembre 2013.

Le Conseil a consulté le CCBE au sujet du projet de plan d'action et, à la suite d'une discussion lors du comité permanent d'avril, le CCBE a présenté un certain nombre de propositions dont la plupart ont été incluses dans la version adoptée.



### **Government Surveillance, Mass Data Mining and Professional Secrecy**

The CCBE kept drawing attention to this issue throughout the year, expressing its concern over the revelations of systematic government surveillance of European citizens, and calling on the European institutions to defend the confidentiality of lawyer-client communications as a key element of the rule of law. In particular, the CCBE strongly welcomed the European Parliament's Resolution on Electronic Mass Surveillance that was adopted in March 2014, and liaised with MEPs for the launch of a so-called 'Digital *Habeas Corpus*' to protect fundamental rights, including the rule of law and the confidentiality of lawyer-client communications.

In April, the CCBE also adopted a Comparative Study on Governmental Surveillance of Lawyers' Data in the Cloud. This study is concerned with the question of the extent to which, in different European jurisdictions, lawyers' electronic data is susceptible to governmental access, and the rules and conditions surrounding such access. The study first provides a short overview of regulations in different jurisdictions. Following this national-level analysis, a short overview is provided of the most obvious similarities in the regulations. The report contains a number of conclusions and recommendations for common actions.

### **Cloud Computing**

Throughout the year, the CCBE actively participated in the European Commission Expert Group on Cloud Computing Contracts. The task of this group, which started its work at the end of November 2013, is to assist the Commission on the identification of safe and fair contract terms and conditions for cloud computing services for consumers and small firms, taking into account best market practices as well as the relevant provisions of Directive 95/46 EC. Given the importance of this initiative to the CCBE's work in relation to the use of cloud computing services by lawyers, developed in the context of the CCBE IT Law Committee, the CCBE successfully applied for membership of this expert group.

With regard to the Trusted Cloud Europe initiative of the European Commission's Directorate-General for Communications Networks, Content and Technology, the CCBE submitted a response to a public consultation concerning the final report by the Steering Board of the European Cloud Partnership Establishing a Trusted Cloud Europe. The response builds upon existing CCBE policies on cloud computing and data protection, and calls attention to the need to ensure that client-lawyer communications are protected with the same rigour in the cloud environment as in the 'real world', regardless of the Member State in which a lawyer is based.

### **iSupport project**

The objective of the iSupport project (cross-border recovery of maintenance obligations project) is to develop, within a two-year period, an electronic case management and secure communication system to facilitate the fast, efficient and cost-effective cross-border recovery of maintenance obligations under the

2009 European Union Maintenance Regulation and the 2007 Hague Child Support Convention. It will allow States to provide their citizens with effective access to justice and realise considerable savings. The project commenced in September 2014 and is coordinated by the Hague Conference on Private International Law (HCCH). The project partners include nine of the HCCH Member States (Austria, Finland, France, Germany, Latvia, the Netherlands, Norway, Romania and Switzerland) as well as the CCBE.

### **Family and Succession Law**

In June 2014, the CCBE replied to the Public Consultation of the European Commission on the Functioning of Council Regulation (EC) No 2201/2003 concerning jurisdiction and the recognition and enforcement of judgments in matrimonial matters and the matters of parental responsibility, repealing regulation (EC) No 1347/2000 (Brussels II Regulation). The CCBE also participated in an expert panel discussion on the Brussels IIa Regulation, which took place in July. This panel discussion was organised within the context of a study commissioned by DG Justice, i.e. the Study on the Assessment of Regulation (EC) No 2201/2003 (Brussels IIa Regulation), and the policy options for its amendment.

Le nouveau plan d'action comprend une liste de projets à mettre en œuvre ainsi qu'une indication des participants, des actions nécessaires et un calendrier prévisionnel dans la mesure du possible. Le plan d'action constituera une base importante des travaux du CCBE et de la Fondation des avocats européens.

### **Surveillance des gouvernements, exploration de masse des données et secret professionnel**

Le CCBE n'a cessé d'attirer l'attention sur ce sujet tout au long de l'année. Il a exprimé ses craintes concernant les révélations de la surveillance gouvernementale systématique des citoyens européens et a exhorté les institutions européennes à défendre la confidentialité des communications entre avocats et clients, qui constitue un élément majeur de l'État de droit. Le CCBE a salué tout particulièrement la résolution relative à la surveillance électronique de masse adoptée par le Parlement européen en mars 2014 et a assuré la liaison avec les eurodéputés pour le lancement d'un « *habeas corpus* numérique » pour protéger les droits fondamentaux, dont l'État de droit et la confidentialité des communications entre l'avocat et son client.

Le CCBE a par ailleurs adopté en avril une étude comparative sur la surveillance gouvernementale des données des avocats dans le nuage. L'étude examine dans quelle mesure, au sein de diverses juridictions européennes, les données électroniques des avocats sont susceptibles d'être interceptées par les gouvernements ainsi que les règles et les conditions de cet accès aux données. L'étude présente un aperçu succinct des réglementations de diverses juridictions et des similarités les plus évidentes entre elles. Elle offre un certain nombre de conclusions et de recommandations d'actions communes.

### **Informatique en nuage**

Le CCBE a tout au long de l'année pris part activement au groupe d'experts de la Commission européenne en matière de contrats d'informatique en nuage. Le groupe, qui a commencé ses travaux à la fin du mois de novembre 2013, est chargé d'aider la Commission à identifier des clauses et des conditions contractuelles sûres et équitables applicables aux services d'informatique en nuage pour les consommateurs et les petites entreprises en tenant compte des bonnes pratiques du marché ainsi que des dispositions concernées de la directive 95/46 CE. Le CCBE avait demandé à être membre de ce groupe d'experts compte tenu de l'importance de cette initiative pour les travaux du CCBE sur le recours des avocats aux services d'informatique en nuage au sein du comité Droit des technologies de l'information.

En ce qui concerne l'initiative *Trusted Cloud Europe* de la Direction générale « Réseaux de communication, contenu et technologie » de la Commission européenne, le CCBE a présenté une réponse à une consultation publique sur le rapport final *Establishing a Trusted Cloud Europe* rédigé par le comité directeur du partenariat européen en faveur de l'informatique en nuage. La réponse repose sur les politiques du CCBE existantes en matière d'informatique en nuage et de protection des données et attire l'attention sur la nécessité d'assurer que les communications entre le client et son avocat soient protégées de manière tout aussi rigoureuse dans le nuage que dans le « monde réel », quel que soit l'État membre de l'avocat.

### **Projet iSupport**

L'objectif du projet iSupport (recouvrement transfrontalier des obligations alimentaires) est de créer, en deux ans, un système de gestion

électronique des dossiers et de communication sécurisé pour faciliter le recouvrement transfrontalier rapide, efficace et rentable des obligations alimentaires en vertu du règlement de 2009 de l'Union européenne en matière d'obligations alimentaires et de la convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille. Il permettra aux États d'offrir à leurs citoyens un accès effectif à la justice et de réaliser des économies considérables. Le projet a débuté en septembre 2014 sous les auspices de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH). Parmi les partenaires du projet figurent neuf des États membres de la HCCH (Allemagne, Autriche, Finlande, France, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie et Suisse) ainsi que le CCBE.

### **Droit de la famille et des successions**

En juin 2014, le CCBE a répondu à la consultation publique de la Commission européenne sur le fonctionnement du règlement (CE) n° 2201/2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale abrogeant le règlement (CE) n° 1347/2000 (« Bruxelles II »). Le CCBE a également participé en juillet à un débat entre experts sur le règlement de Bruxelles II bis. Ce débat était organisé dans le cadre d'une étude réalisée par la DG Justice, à savoir l'étude d'impact du règlement (CE) n° 2201/2003 (règlement de Bruxelles II bis), et les solutions politiques pour son amendement.





## International Legal Services

The Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) is the free trade agreement currently being negotiated between the European Union and the United States. To date, more than several rounds of negotiations have taken place. The CCBE has been very active in discussions with its US counterparts - the Conference of Chief Justices (CCJ) and the American Bar Association (ABA), in order to create and maintain momentum for the discussions to progress. Since the beginning of the TTIP, a number of meetings and conference calls have taken place with the CCJ and ABA. The CCBE participated in two meetings in Boston during the ABA Annual Meeting in August, followed by a number of conference calls thereafter. In addition, Chief Judge Jonathan Lippman (who chairs the discussions on the CCJ side) met the CCBE in Brussels on 27 and 28 November, when he spoke at the November Plenary Session.

## Insurance

An expert group set up by the European Commission to examine barriers to cross-border trade in insurance law across Member States delivered its comprehensive report on 27 February 2014. The report found that differences in contract laws may, alongside other non-contractual factors, impede the cross-border supply of insurance products for mass risks by increasing costs and making it hard for consumers and businesses to take out insurance in other EU Member States. The CCBE took part in the expert group and mainly contributed to those sections of the report that deal with the problems lawyers may face with regard to obtaining a professional indemnity insurance



that covers cross-border services.

The CCBE also liaised with the relevant Commission services in relation to a Working Document published on 31 March dealing with access to insurance for services provided in another Member State. This document also addresses some of the problems lawyers may face as regards access to professional indemnity insurance for cross-border services.

## European Private Law

In view of the steps that were undertaken in 2014 to ratify the Hague Convention on Choice of Court Agreements, which was concluded on 30 June 2005, the CCBE issued a statement on 27 February 2014 that strongly encouraged the European Union to ratify the Hague Convention on Choice of Court Agreements.

## Criminal Law

### Procedural Safeguards

In 2014, the Criminal Law Committee prepared position papers in response to three European Commission proposals concerning the presumption of innocence and the right to be present at trial in criminal proceedings, special safeguards for children suspected or accused of a crime, and the right to provisional legal aid for citizens suspected or accused of a crime and for those subject to a European Arrest Warrant. Further positions were developed as the discussions progressed. The CCBE met

## Services juridiques internationaux

Plusieurs cycles de négociations ont eu lieu pour l'instant en vue du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), qui est le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis. Le CCBE a été particulièrement actif dans les discussions avec ses homologues aux États-Unis, à savoir la Conférence des juges des cours suprêmes (CCJ) et l'*American Bar Association* (ABA) afin d'établir un certain dynamisme dans les discussions à venir. Depuis le début des négociations, un certain nombre de réunions et de conférences téléphoniques ont eu lieu avec la CCJ et l'ABA. Le CCBE a participé à deux réunions à Boston lors de la réunion annuelle de l'ABA au mois d'août. D'autres conférences téléphoniques ont été organisées depuis. Par ailleurs, le juge Jonathan Lippman (qui préside les débats du côté de la CCJ) a rencontré le CCBE à Bruxelles les 27 et 28 novembre lors de son intervention à la session plénière de novembre.

### Assurance

Un groupe d'experts créé par la Commission européenne afin d'examiner les obstacles au marché transfrontalier de l'assurance à travers les États membres a rendu son rapport complet le 27 février 2014. Le rapport conclut que les différences dans les droits des contrats pourraient, en combinaison avec d'autres facteurs non-contractuels, entraver l'offre transfrontalière de produits d'assurance pour les risques de masse en augmentant les coûts et en compliquant la souscription des consommateurs et des entreprises d'une police d'assurance

dans d'autres États membres de l'UE. Le CCBE a pris part au groupe d'experts en contribuant principalement aux parties du rapport qui concernent les problèmes que les avocats peuvent rencontrer dans la souscription d'une police d'assurance responsabilité professionnelle couvrant les services transfrontaliers.

Le CCBE a également assuré la liaison avec les services concernés de la Commission au sujet d'un document de travail publié le 31 mars sur l'accès à l'assurance pour les services offerts dans un autre État membre. Ce document aborde par ailleurs certains problèmes que les avocats peuvent rencontrer dans leur accès à l'assurance responsabilité professionnelle pour les services transfrontaliers.

## Droit privé européen

Parmi les étapes réalisées en 2014 pour ratifier la Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for, le CCBE a publié une déclaration le 27 février 2014 exhortant l'Union européenne à ratifier la Convention de La Haye.

## Droit pénal

### Garanties procédurales

En 2014, le comité Droit pénal a rédigé des prises de position en réponse à trois propositions de la Commission européenne relatives à la présomption d'innocence et au droit d'être présent à son procès dans les procédures pénales, aux garanties particulières pour les

with a number of Commission and Parliament representatives on various occasions to communicate its position.

### **European Public Prosecutor's Office**

The CCBE has formulated a number of position papers regarding the proposal to establish a European Public Prosecutor's office, and had numerous meetings with representatives from the European institutions to discuss the CCBE's concerns. The Chair of the Criminal Law Committee, James MacGuill, gave evidence to the House of Lords on the topic.

### **Implementation of Procedural Safeguards**

The Criminal Law Committee is following the implementation of Measure A on the right to interpretation and translation in criminal proceedings, the implementation of Measure B on the right to information, and the implementation of Measure C on the right of access to a lawyer in criminal proceedings and in European Arrest Warrant proceedings, and on the right to have a third party informed upon deprivation of liberty and to communicate with third persons and with consular authorities while deprived of liberty.

## **Patents**

### **European Patent Litigation Certificate**

The CCBE responded to a Consultation on the European Patent Litigation Certificate which was launched by the Preparatory Committee of the Unified Patent Court.

## **Deontology**

### **CCBE Response to the Proposal of the European Parliament and of the Council for a Directive on the Protection of Undisclosed Know-how and Business Information (trade secrets)**

In October, the CCBE published its comments on the Proposal of the European Parliament and of the Council for a Directive on the Protection of Undisclosed Know-how and Business Information (trade secrets) against their unlawful acquisition, use and disclosure. The CCBE supports in its response the Commission initiative to approximate the national legal rules in order to ensure a sufficient and consistent level of protection of trade secrets throughout the European Union, but it also raises concerns that some of the provisions proposed by the Commission do not sufficiently take into account the position of lawyers within the administration of justice and contradict the principle of fair trial – concerns which to some extent were taken up by the Council in its 'General Approach'.

## **Evaluation of the Lawyers' Directives**

The CCBE achieved an important step this year by adopting a common position on the main issues arising out of the European Commission's current evaluation of the Lawyers' Directives, i.e. Directive 77/249 on the Provision of Services and Directive 98/5 on Establishment. At the request of the Commission, a study on the 'Evaluation of the Legal Framework for the Free Movement of Lawyers' was conducted by Maastricht University and Panteia, a consultancy, and published in 2012. This publication was followed by a Commission conference in October 2013 entitled 'A Single Market for Lawyers: Valuing Achievements, Tackling Remaining Challenges'.

The main conclusion drawn by the CCBE on the evaluation is that there is no need to amend the Lawyers' Directives. The combination of these texts, together with the Professional Qualifications Directive, provides a simple, un-bureaucratic and very liberal system which has led to easy cross-border mobility for lawyers, notwithstanding the wide diversity of legal systems among the Member States. Remaining issues can be overcome by way of common interpretation and proper implementation of the Lawyers' Directives, in the light of EU primary law and the case law of the Court of Justice.

The CCBE position paper covers the following areas: registration of EU lawyers by a host Member State; double deontology, both for provision of services and establishment; salaried practice when crossing borders; integration in the host Member State after three years of practice under the home Member State title; legal form requirements; non-lawyer shareholding/management; and the scope of the Lawyers' Directives in relation to law firms.

enfants soupçonnés ou accusés d'un crime et au droit à l'aide juridique provisoire pour les citoyens soupçonnés ou accusés d'un crime ainsi que ceux soumis à un mandat d'arrêt européen. D'autres positions ont été établies au fur et à mesure de l'avancée des discussions. Le CCBE a rencontré à plusieurs reprises un certain nombre de représentants de la Commission et du Parlement afin de défendre sa position.

### Parquet européen

Le CCBE a formulé un certain nombre de positions concernant la proposition de création d'un parquet européen et a participé à un grand nombre de réunions avec des représentants des institutions européennes afin d'aborder les préoccupations du CCBE. Le président du comité Droit pénal, James MacGuill, a témoigné à ce sujet devant la Chambre des Lords.

### Mise en œuvre des garanties procédurales

Le comité Droit pénal suit la mise en œuvre de la mesure A sur le droit à la traduction et à l'interprétation dans les procédures pénales, de la mesure B sur le droit à l'information et de la mesure C sur le droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen ainsi qu'au droit d'informer un tiers dès la privation de liberté et au droit des personnes privées de liberté de communiquer avec des tiers et avec les autorités consulaires.

## Brevets

### Certificat de règlement des litiges en matière de brevets européens

Le CCBE a répondu à une consultation sur le certificat de règlement des litiges en matière de brevets européens qui a été lancé par le comité préparatoire de la juridiction unifiée du brevet.

## Déontologie

### Réponse du CCBE à la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires)

En octobre, le CCBE a publié ses commentaires sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites. Le CCBE soutient dans sa réponse l'initiative de la Commission de rapprocher les règles juridiques nationales afin de garantir un niveau de protection suffisant et cohérent des secrets d'affaires à travers l'Union européenne, mais il exprime également ses craintes que certaines des dispositions que propose la Commission ne prennent pas suffisamment en compte la position des avocats au sein de l'administration de la justice et contredisent le principe du droit à un procès équitable, des craintes qui ont été

reprises dans une certaine mesure par le Conseil dans son « orientation générale ».

## Évaluation des directives avocats

Le CCBE a franchi une étape importante cette année en adoptant une position commune sur les principales questions liées à l'évaluation actuelle de la Commission européenne des directives avocats, à savoir la directive 77/249 sur la prestation de services et la directive 98/5 sur l'établissement. À la demande de la Commission, une étude a été publiée en 2012 sur l'évaluation du cadre juridique de la libre circulation des avocats. Cette étude a été réalisée par l'université de Maastricht et la société de conseil Panteia. Sa publication a été suivie d'une conférence de la Commission en octobre 2013 intitulée « Un marché unique pour les avocats : valoriser les réussites, relever les défis restants ».

La conclusion principale que le CCBE a tirée de l'évaluation est qu'il n'y a pas lieu de modifier les directives avocats. L'ensemble de ces textes et la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles offrent un système simple, non bureaucratique et très libéral qui facilite la mobilité transfrontalière des avocats malgré la grande diversité entre les systèmes juridiques des États membres. Les questions restantes peuvent être résolues grâce à une interprétation commune et une pleine application des directives, à la lumière du droit primaire de l'UE et de la jurisprudence de la Cour de justice.

La prise de position du CCBE concerne les domaines suivants : l'inscription des avocats

The CCBE will carefully consider the follow up of the evaluation process, in particular the Commission's future evaluation report containing conclusions and recommendations with regard to the Lawyers' Directives. The publication of a new study called 'An Inventory of Legal Form and Shareholding Requirements in the EU Services Sector and Their Economic Assessment' was expected in 2014, but it is not yet clear whether the study will be published by the Commission.

### Liberal Professions and Entrepreneurship

Since 2013, the CCBE has provided input into the work of the European Commission's DG Enterprise Working Group on 'Bolstering the Business of Liberal Professions', which was set up following the publication of the Entrepreneurship 2020 Action Plan. In April 2014, the CCBE participated in a major conference of DG Enterprise, bringing together liberal professions from all over Europe, which considered actions to be undertaken in the coming years, and in particular, proposed 'Action Lines' in support of the liberal professions. The Action Lines aim to assist liberal professions in the areas of education and training for entrepreneurship, access to markets and access to finance. The CCBE also took part in an SME assembly focused on 'Growth Through Enterprise: The Opportunities Ahead' on 1-3 October 2014.

### Corporate Social Responsibility

#### Consultation - EU Corporate Social Responsibility Policy

On 28 April, the European Commission opened a Consultation on EU Corporate Social Responsibility Policy. The Commission was seeking stakeholders' views about the impact of its Corporate Social Responsibility (CSR) Strategy over the past three years, and on the role it should play in the future. The Commission's 2011-14 CSR Strategy set out to strengthen its implementation at international level and created a number of models on how practically to implement its principles. The CCBE replied to this consultation.

de l'UE auprès d'un État membre d'accueil, la double déontologie, tant pour les prestations de services que pour l'établissement, l'exercice salarié transfrontalier, l'assimilation à l'État membre d'accueil après trois années d'exercice sous le titre de l'État membre d'origine, les exigences en matière de forme juridique, la détention/direction par des non-avocats et le champ d'application des directives avocats par rapport aux cabinets d'avocats.

Le CCBE suivra attentivement le processus d'évaluation, en particulier le rapport d'évaluation de la Commission qui comprendra des conclusions et des recommandations à l'égard des directives avocats. La publication d'une nouvelle étude intitulée « Inventaire et évaluation économique des exigences relatives à la forme juridique et à l'actionariat dans le secteur des services de l'UE » était prévue en 2014, mais il n'est pas sûr que la Commission la publie.

### Professions libérales et entrepreneuriat

Le CCBE participe depuis 2013 aux travaux du groupe de travail de la DG Entreprises et industrie de la Commission européenne sur le renforcement des affaires des professions libérales qui a été mis en place à la suite de la publication du plan d'action pour l'entrepreneuriat 2020. En avril 2014, le CCBE a participé à une conférence importante de la DG Entreprises et industrie regroupant les professions libérales de toute l'Europe qui a examiné les actions à entreprendre dans les prochaines années et proposé plus particulièrement des « lignes d'action » à l'appui des professions libérales. Les lignes d'action visent à aider les professions

libérales dans les domaines de l'éducation et de la formation à l'entrepreneuriat, l'accès aux marchés et l'accès au financement. Le CCBE a également pris part à une assemblée des PME « La croissance par l'entreprise : saisir les opportunités à venir » du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2014.

## Responsabilité sociale des entreprises

### Consultation sur la politique de l'UE en matière de responsabilité sociale des entreprises

Le 28 avril, la Commission européenne a lancé une consultation sur la politique de l'UE en matière de responsabilité sociale des entreprises. La Commission souhaitait connaître l'avis des parties prenantes sur les effets de sa stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) au cours des trois dernières années et sur son rôle à jouer à l'avenir. La stratégie 2011-2014 de RSE de la Commission a entrepris de renforcer sa mise en œuvre à l'échelle internationale et a créé un certain nombre de modèles de mise en œuvre pratique de ses principes. Le CCBE a répondu à cette consultation.





## Guidance on 'Corporate Social Responsibility and the Legal Profession'

On 7 February 2013, the CCBE issued Guidance on 'Corporate Social Responsibility and the Legal Profession' (Guidance I), providing information about the definition, basic concepts and international, EU and national initiatives regarding Corporate Social Responsibility (CSR). Guidance I also addressed the questions 'Why do lawyers, law firms, bars and law societies have to be aware of CSR?' and 'What are the challenges and foreseeable developments?' In February 2014, the CCBE agreed on Guidance II, which follows up on these questions and provides further consideration of the issues. Its purpose is to alert lawyers and bars and law societies to the new opportunities and challenges of CSR and to highlight practical issues which require consideration, and which offer bars and law societies the opportunity to provide leadership and guidance on these matters. It also highlights issues of concern for bars and law societies, and suggests areas in which their leadership and guidance are desirable

## Training

### European Judicial Training

The CCBE continues to engage with the European Commission on this matter. The CCBE provided - through its member Bars and Law Societies - replies to the Commission's reporting form 2013 on European Judicial Training, the aim of which is to report on the development and increase of training of legal practitioners in EU law, following the 2011 European Commission Communication on European Judicial Training. On 3 December 2014, the Commission published its third report on European Judicial Training based on the data gathered. The Report states that 'Good progress has already been made. This report shows that in 2013 more legal practitioners were trained than in previous years as you will see from this report. The 2011 objective to train 50% (700,000) of all EU legal practitioners by 2020 is attainable. However, more still needs to be done in order to ensure that training in EU law is evenly offered in all Member States and for the different legal professionals. (...) More than 94 000 legal practitioners were trained in EU law or the national law of another Member State in 2013. The improvement must be recognised while it must be noted that an important part of this increase (compared to the figures in the first two reports) is due to contributions of more training providers (mainly for the training of lawyers). (...) For lawyers, some data is available for many Member States, but does often not cover all the training providers or all of the activities, particularly since data of private training providers is missing.'

The CCBE also participated in a European Commission workshop on 'Building Upon Good Practices in European Judicial Training' which took place on 26-27 June 2014 in Brussels.

The workshop allowed for an exchange on good practices 'to organise, implement and evaluate training for legal practitioners'.

Furthermore, the CCBE issued an internal briefing note to Bars and Law Societies on those provisions of the new Professional Qualifications Directive which will affect the training of future lawyers. The briefing note can be obtained from the CCBE secretariat.

## Community Courts in Luxembourg

### CCBE Conference 'EU Courts – Looking Forward'

The CCBE organised a conference on 28 April on the 'EU Courts – Looking Forward'. This conference brought together over 200 representatives from national and EU judiciaries, Member States, European institutions, practitioners, academics and many more. The conference discussed issues ranging from the workload of the Court of Justice and the appointment of judges to judicial protection/interim relief, and procedural developments. The timing was right, given the failure at that stage by EU Member States to accept that any supplementary judges for the General Court of the EU should be selected on merit. Almost half of the judges of the General Court were present, and Koen Lenaerts, Vice-President of the Court of Justice, Dean Spielmann, President of the European Court of Human Rights and Marc Jaeger, President of the General Court, participated (among others) as speakers.

## Guide sur la responsabilité sociale des entreprises et la profession d'avocat

Le CCBE a publié le 7 février 2013 « *La responsabilité des entreprises et le rôle de la profession d'avocat* », des lignes directrices qui donnent des informations sur la définition, les concepts fondamentaux et les initiatives internationales, européennes et nationales en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ce guide abordait également les questions « Pourquoi les avocats, les cabinets et les barreaux doivent-ils être conscients de la RSE ? » et « Quels sont les défis et les évolutions prévisibles ? ». En février 2014, le CCBE a publié une deuxième série de lignes directrices qui offre une analyse plus approfondie de ces questions. Le but est de prévenir les avocats et les barreaux des nouveaux défis et possibilités de la RSE et de souligner les questions pratiques à examiner qui donnent la possibilité aux barreaux d'orienter et de conseiller les avocats à ce sujet. Elle met également l'accent sur les sujets de préoccupation des barreaux et propose des domaines qui pourraient bénéficier de leur expertise et de leurs lignes directrices.

## Formation

### Formation judiciaire européenne

Le CCBE poursuit sa coopération avec la Commission européenne sur ce sujet. Le CCBE, à travers ses barreaux membres, a répondu au formulaire de 2013 de la Commission européenne sur la formation judiciaire européenne. Ce formulaire, élaboré à la suite de la communication de la Commission en 2011 sur la formation judiciaire européenne, a pour objectif de faire le point sur le développement de la formation des praticiens du droit au droit de l'UE. À partir des données recueillies, la Commission européenne a publié son troisième rapport (disponible en anglais uniquement) sur la formation judiciaire européenne le 3 décembre 2014. Le rapport indique que « de grands progrès ont déjà été faits. Le rapport montre que le nombre de praticiens du droit formés a augmenté en 2013, en comparaison avec les années précédentes. L'objectif fixé en 2011 de former 50 % (soit 700 000) des praticiens du droit dans l'Union européenne d'ici 2020 est réalisable. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'assurer une répartition équilibrée de l'offre de formation en droit de l'UE dans tous les États membres et pour tous les professionnels du droit. (...) En 2013, plus de 94 000 praticiens du droit ont bénéficié d'une formation au droit de l'UE ou au droit national d'un autre État membre. Il convient de reconnaître cette amélioration, tout en précisant que l'augmentation du nombre de praticiens du droit formés (en comparaison avec les résultats présentés dans les deux premiers rapports) est en grande partie due à une hausse du nombre de prestataires de formation (notamment pour la formation des avocats). (...) En ce qui concerne la formation des avocats, des données sont disponibles pour de nombreux

États membres, mais bien souvent, elles ne prennent pas en compte tous les prestataires de formation ni toutes les activités, d'autant plus que les données relatives aux prestataires de formation privés sont manquantes. »

Le CCBE a également participé à un atelier de la Commission européenne « Les bonnes pratiques à l'appui de la formation judiciaire européenne » les 26-27 juin 2014 à Bruxelles. L'atelier a été un lieu d'échange sur les bonnes pratiques pour organiser, mettre en œuvre et évaluer la formation des praticiens du droit.

Par ailleurs, le CCBE a publié une note d'information interne destinée aux barreaux sur les dispositions de la nouvelle directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles qui auront une incidence sur la formation des avocats. La note d'information est disponible auprès du secrétariat du CCBE.

### Cours européennes de Luxembourg

### Conférence du CCBE sur l'avenir des tribunaux de l'Union européenne

Le CCBE a organisé le 28 avril une conférence sur l'avenir des tribunaux de l'Union européenne. Cette conférence a réuni plus de 200 représentants des magistratures nationales et de l'UE, les États membres, les institutions européennes, des praticiens, des universitaires, etc. La conférence a abordé des questions allant de la charge de travail de la Cour de justice à la désignation des juges, en passant par la protection judiciaire et les mesures conservatoires ainsi que les évolutions



### **General Court - Rules of Procedure**

The General Court is in the process of revising its Rules of Procedure (the Court of Justice finalised its revised Rules of Procedure in 2013). As with the draft Rules of Procedure for the Court of Justice, the CCBE approved a position on the draft Rules of Procedure for the General Court and submitted it to decision-makers.

### **Relations with the Council of Europe**

As an observer member of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ), the CCBE actively contributed to the chapter about lawyers in an evaluation report on the functioning of European Judicial Systems entitled 'European judicial systems – Edition 2014 (2012 data): Efficiency and Quality of Justice', which was published in October 2014. In the report, the CEPEJ draws on quantitative and qualitative data to outline the main trends observed in 46 European countries.

The CCBE held its annual bilateral meeting with the European Court of Human Rights on 14 November in Strasbourg. The main purpose of the meeting was to discuss the initial experience with new Rule 47, introducing stricter conditions for lodging an application, which entered into force at the beginning of this year. The other topics discussed included the court's prioritisation policy and the issue of the training of lawyers.

The CCBE also provided its input into the work of the Consultative Council of European Judges (CCJE) as regards its Opinion No. 17 called 'Justice, Evaluation and Independence' dealing



mainly with methods and types of evaluation of judges. The CCJE adopts Opinions for the attention of the Committee of Ministers of the Council of Europe on issues regarding the status of judges and the exercise of their functions. The CCBE is an observer member of this body and, as such, contributes to its work.

## Company Law

In April, the European Parliament and the Council approved the proposed reforms of the audit market. According to the new provisions, EU audit firms will be prohibited from providing several non-audit services to their clients, including legal services – this is to preclude conflicts of interest and threats to independence (a point which was also made by the CCBE in its comments).

At the beginning of September, the CCBE issued comments in response to the European Commission Proposal for the Revision of the Shareholder Rights Directive and it also commented on the European Commission Proposal for a Directive on Single-Member Private Limited Liability Companies.

procédurales. L'événement était opportun étant donné l'échec, à ce moment, des États membres de l'UE à accepter que les juges supplémentaires du Tribunal de l'UE soient sélectionnés au mérite. Près de la moitié des juges du Tribunal étaient présents. Koen Lenaerts, le vice-président de la Cour de justice, Dean Spielmann, le président de la Cour européenne des droits de l'homme et Marc Jaeger, président du Tribunal, sont intervenus (parmi d'autres) à la conférence.

## Règlement de procédure du Tribunal

Le Tribunal révisé actuellement son règlement de procédure (la Cour de justice a achevé la révision de son règlement de procédure en 2013). Comme dans le cadre de la révision du règlement de procédure de la Cour de justice, le CCBE a approuvé une position sur le projet de règlement de procédure du Tribunal et l'a soumis aux décideurs.

## Relations avec le Conseil de l'Europe

En tant que membre observateur auprès de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le CCBE a contribué de manière active au chapitre concernant les avocats dans un rapport d'évaluation du fonctionnement des systèmes judiciaires européens intitulé *Systèmes judiciaires européens – Edition 2014 (2012) : efficacité et qualité de la justice*, publié en octobre 2014. Dans son rapport, la CEPEJ fournit des données quantitatives et qualitatives afin de souligner les tendances principales observées dans 46 pays européens.

Le CCBE a tenu sa réunion bilatérale annuelle avec la Cour européenne des droits de l'homme le 14 novembre à Strasbourg. L'objectif principal

de la réunion était de discuter de l'expérience initiale de la nouvelle règle 47 qui restreint les conditions de dépôt de requêtes et qui est entrée en vigueur au début d'année. Les autres sujets abordés concernaient la politique d'établissement des priorités de la Cour et la formation des avocats.

Le CCBE a également participé aux travaux du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) dans le cadre de son avis n° 17 sur l'évaluation du travail des juges, la qualité de la justice et le respect de l'indépendance judiciaire qui traite principalement des méthodes et des types d'évaluation des juges. Le CCJE adopte des avis à l'attention du comité des ministres du Conseil de l'Europe sur des questions spécifiques concernant la situation et le statut des juges et l'exercice de leurs fonctions. Le CCBE participe aux travaux de cet organe en sa qualité de membre observateur.

## Droit des sociétés

En avril, le Parlement européen et le Conseil ont approuvé les propositions de réforme du marché de l'audit. Selon les nouvelles dispositions, les cabinets d'audit de l'UE auront l'interdiction de fournir plusieurs services non liés à l'audit à leurs clients, y compris les services juridiques, afin d'éviter les conflits d'intérêts et les menaces à l'indépendance (une idée que le CCBE a également défendue dans ses commentaires).

Au début du mois de septembre, le CCBE a publié des commentaires en réponse à la proposition de la Commission européenne de révision des droits des actionnaires ainsi que des commentaires sur la proposition de directive de la Commission européenne relative aux sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée.

## Projects

### Find-A-Lawyer 1

The Find-A-Lawyer 1 (FAL 1) project is an EU co-funded project implemented by the CCBE since 2010 to develop an online search engine which will facilitate cross-border searches for lawyers according to predefined search fields (such as city, practice area, language or lawyer's name). After delivery of the FAL 1 software by the CCBE to the European Commission, the latter initiated integration work to build FAL 1 on its e-Justice portal. In the fourth quarter of 2014, the European Commission finalised the necessary IT work and publicly launched the FAL Search Engine (FAL SE). 20 bars were included in the first wave of countries to go live and full coverage is expected at the end of 2015.

FAL 1 has simplified the process of searching for a lawyer in a different EU Member State in three different ways. Firstly, the multilingual interface of the e-Justice portal enables citizens to access the FAL Search Engine in their native EU language. Secondly, FAL 1 has created a single point of entry for different national databases by including harmonised search criteria and common practice areas in the user's interface. Thirdly, the need to know the intricacies of the legal profession in a specific country disappeared through the use of explanatory texts that guide the user through the search engine.

### Find-A-Lawyer 2

Building on the success of FAL 1, Find-A-Lawyer 2 (FAL 2) is another EU co-funded project within the framework of e-Justice which aims to create a central system for verifying the lawyers' role in cross-border legal proceedings through the

sole use of electronic means. This project will be delivered in February 2015 and the European Commission has already approved its inclusion on the e-Justice portal.

FAL 2 will provide the necessary solution to ensure that the person claiming to be a lawyer is indeed a qualified lawyer in his/her home jurisdiction and is, thus, able to fill in electronic claims on behalf of the client through e-Justice applications (such as e-CODEX or any other project requiring verification of a lawyer's role).

FAL 2 has been presented at important European forums and conferences in 2014, such as the Council's Working Group on e-Law, the e-Justice conference in Rome organised by the Italian Presidency and the National Convention of French Lawyers in Montpellier.

### European Training Platform

The European Training Platform (ETP) is a leading project in the field of EU judicial training, aimed at centralising information on legal training courses in different EU countries and enabling interaction between lawyers and training providers throughout Europe. The project is co-funded by the EU and will run until the end of January 2015.

This platform brings together lawyers and training providers in a user-friendly interface with predefined search fields, such as practice area, country, language, accreditation, and date of availability. After completing a registration process, training providers are able to upload their courses online either manually or by using an automated system of data transfer (a practical solution for training providers with an IT department and a large volume of offered courses). At the same time, the platform gives lawyers the possibility of personalised and time-saving searches for training courses both at





## Projets

### Moteur de recherche d'un avocat 1

Le moteur de recherche d'un avocat 1, lancé en 2010 et cofinancé par l'UE, est un moteur de recherche qui simplifie le processus transfrontalier de recherche d'un avocat selon des critères de recherche prédéfinis (tels que le nom de l'avocat, la ville, la langue). Après la livraison du logiciel du moteur 1 par le CCBE à la Commission européenne, celle-ci a lancé les travaux d'intégration du moteur 1 à son portail e-Justice. Au quatrième trimestre de 2014, la Commission européenne a achevé les travaux informatiques et a lancé publiquement le moteur de recherche d'un avocat. Vingt barreaux figuraient dans la première vague de pays présents dans le moteur de recherche en ligne et une couverture complète est prévue d'ici la fin de l'année 2015.

Le moteur de recherche 1 a simplifié le processus de recherche d'un avocat dans un autre État membre de l'UE de trois manières différentes. Tout d'abord, l'interface multilingue du portail e-Justice permet aux citoyens d'avoir accès au moteur de recherche dans leur langue nationale. D'autre part, le moteur de recherche constitue un guichet unique des diverses bases de données nationales grâce aux champs de recherche harmonisés et aux domaines d'activité communs de l'interface. Enfin, grâce aux explications fournies par le moteur, il est inutile de connaître toutes les subtilités de la profession dans un pays donné.

### Moteur de recherche d'un avocat 2

Après la réussite du moteur de recherche, un autre projet cofinancé par l'UE, le moteur de

recherche 2, va plus loin en créant un système central entièrement électronique pour vérifier l'identité électronique des avocats lors des procédures judiciaires transfrontalières. Le projet sera livré en février 2015 et la Commission européenne en a déjà approuvé l'intégration au portail e-Justice.

Le moteur de recherche 2 fournira la solution garantissant que la personne se déclarant être avocat l'est véritablement dans sa juridiction d'origine et est donc autorisée à remplir des réclamations au nom de son client dans les procédures d'e-Justice (telles que dans le cadre d'e-CODEX ou de tout autre projet exigeant la vérification de l'identité d'un avocat).

Le moteur de recherche 2 a été présenté lors de rencontres et de conférences européennes de grande ampleur au cours de l'année 2014, telles que le groupe de travail du Conseil sur la législation en ligne, la conférence organisée à Rome par la présidence italienne sur le thème de la justice en ligne et la Convention nationale des avocats à Montpellier, en France.

### Plateforme européenne de formation

La plateforme européenne de formation est un projet phare en matière de formation judiciaire européenne qui vise à centraliser les informations sur les formations juridiques dans différents pays de l'Union et à permettre une interaction entre les avocats et les prestataires de formation dans toute l'Europe. Le projet est cofinancé par l'UE et se déroulera jusqu'à la fin du mois de janvier 2015.

La plateforme rassemble avocats et prestataires de formation au sein d'une interface conviviale avec des champs prédéfinis, tels que le domaine de formation, le lieu, la langue, la validation de la formation et la date de disponibilité. Après s'être

home and abroad.

Once completed, ETP is expected to increase significantly the level and accessibility of information on training courses in EU Member States. Further, the platform will be a powerful marketing tool for training providers (including bars) to promote their activities and become more visible at EU level. Finally, the project is expected to contribute greatly to the broader and ambitious vision of a common European legal culture.

### **e-CODEX**

The CCBE continues its participation in the e-CODEX project that, among other things, aims to link national e-justice systems to each other so as to permit electronic communication between them, including the participation of lawyers in cross-border e-proceedings. In 2014, e-CODEX continued its pilot phase and increased the testing of use cases and the implementation of new use cases such as interconnection of business registers. Furthermore, e-CODEX re-tested the use case on the European Arrest Warrant (EAW), a use case proposed by the CCBE that would allow EAW procedures to benefit from the new technology. The inclusion of the EAW as a use case will translate into faster procedures, reduction of costs and higher guarantees for citizens' rights.

### **Study on the State of Play of Lawyers' Training in EU Law**

The consortium composed of the CCBE and the European Institute for Public Administration (EIPA) delivered this study to the European Commission on January 2014. The study is a complete catalogue that shows the state of the training of lawyers in EU Law in the

28 Member States. Furthermore, the study contains detailed information on good practices and a set of recommendations regarding the 'future organisation of training for lawyers in European law and practice'. This should assist the European Commission in reaching its goal of enabling half of the legal practitioners in the European Union to participate in European judicial training activities by 2020. The CCBE's Training Committee is working on the follow-up of these recommendations so they can be translated into effective results.

### **QUALETRA**

The CCBE has been a partner in the QUALETRA (Quality of Legal Translations) project. The CCBE provided the legal expertise to the project to implement the sections dealing with the essential documents mentioned in Directive 2010/64/EU on the Right to Interpretation and Translation in Criminal Proceedings and with the European Arrest Warrant.

inscrits, les prestataires de formation peuvent mettre leur cours en ligne manuellement ou grâce à un système automatisé de transfert de données (une solution pratique pour les prestataires de formation disposant d'un service informatique et d'un grand éventail de formations). En même temps, la plateforme permet aux avocats d'effectuer des recherches rapides et personnalisées chez eux ou ailleurs.

Lorsqu'elle sera disponible, la plateforme de formation devrait améliorer le niveau et la disponibilité des informations sur les formations dans les États membres. Les prestataires de formation (dont les barreaux) y trouveront par ailleurs un outil de marketing puissant pour la promotion de leurs activités et de leur visibilité à l'échelle européenne. Enfin, le projet contribuera à l'ambition de l'élargissement de l'horizon de la culture juridique européenne.

### **e-CODEX**

Le CCBE poursuit sa participation au projet e-CODEX, qui vise notamment à relier entre eux les systèmes de justice en ligne nationaux pour leur permettre de communiquer électroniquement, y compris pour la participation des avocats aux procédures électroniques transfrontalières. En 2014, e-CODEX a poursuivi sa phase pilote en intensifiant les essais de cas d'utilisation et la mise en œuvre de nouveaux cas tels que l'interconnexion des registres du commerce. e-CODEX a également procédé à de nouveaux essais du cas d'utilisation du mandat d'arrêt européen, cas d'utilisation que le CCBE avait proposé pour que les procédures de mandats d'arrêt européens bénéficient de ces nouvelles technologies. Le fait que le mandat d'arrêt européen figure parmi les cas d'utilisation permettra d'accélérer les procédures, de réduire les coûts et d'offrir davantage de garanties des droits des justiciables.



### Étude sur l'état des lieux de la formation des avocats en droit de l'Union européenne

Le consortium formé par le CCBE et l'Institut européen d'administration publique (IEAP) a rendu son étude sur la formation des avocats en droit de l'UE à la Commission en janvier 2014. L'étude constitue un catalogue complet de la formation des avocats en droit de l'UE dans les 28 États membres. En outre, elle contient des informations détaillées sur les bonnes pratiques et une série de recommandations concernant l'organisation future de la formation des avocats en droit et en pratique du droit européen. Elle devrait aider la Commission européenne à atteindre son objectif de permettre à la moitié des praticiens du droit de l'Union européenne de participer à des activités de formation judiciaire européenne d'ici à 2020. Le comité Formation du CCBE examine ces recommandations afin de les traduire en résultats efficaces.

### QUALETRA

Le CCBE est partenaire du projet QUALETRA (qualité de la traduction juridique). Il a offert son expertise au projet visant à la mise en œuvre des parties concernant les documents essentiels évoqués dans la directive 2010/64/UE sur le droit à la traduction et à l'interprétation dans le cadre des procédures pénales et le mandat d'arrêt européen.



## Membership

The CCBE welcomed a new Observer Member in 2014: the Bar of the Republic of San Marino (Ordine degli Avvocati e dei Notai della Repubblica di San Marino).

On 17 December 2013, the Council of the European Union adopted the negotiating framework with Serbia. Accession negotiations with Serbia formally started on Tuesday, 21 January 2014, during the First Intergovernmental Conference with Serbia. In accordance with the CCBE Statutes, the Bar Association of Serbia became an Associate Member of the CCBE from 21 January 2014.

## New CCBE premises

On 3 April 2014, the CCBE purchased its offices situated at 40 Rue Joseph II, B-1000 Brussels. The CCBE moved into the offices in December 2012. The offices are in the heart of the EU quarter and comprise individual offices, work stations and meeting rooms.

## Relations with Bars of Eastern and Central Europe

In 2014, the CCBE continued to provide assistance and support to Bars and Law Societies in Central and Eastern Europe.

### Ukraine

After publication of the CCBE fact-finding mission report in November 2013, which looked into concerns regarding the establishment of the Bar Association in Ukraine and subsequent disciplinary proceedings and decisions against Ukrainian advocates, the CCBE issued a follow-up report in February 2014. The report examined concerns with regard to the self-regulation of the profession in the Khmelnytsky and Chernigov regions, including the violation of voting rights of Bar members and violations of the right to stand for elections. The majority of advocates in these regions were excluded from participation in advocates' conferences and election of the regional bar's officials. The CCBE's experts found these developments extremely worrying and also expressed their concerns regarding disciplinary proceedings against advocates.

In view of the political developments in Ukraine, the CCBE also sent a letter of support to its member, the Union of Advocates of Ukraine, on 25 February 2014, in order to convey its deepest condolences over the loss of lives during the unrest in Kiev. In March, the CCBE addressed a letter to the new Ukrainian Bar Association to express its sympathy and solidarity with Ukrainian lawyers. The CCBE also sent letters of concern to the EU and its Member States, to Russia and Ukraine, calling for diplomatic and peaceful solutions to the situation in Ukraine. In April, the CCBE sent a letter of concern to Ukrainian authorities about the violation of lawyers' rights. Lawyers faced harassment and

physical violence, and criminal proceedings were initiated or conducted against lawyers in breach of the law. Further, advocates were questioned on their client cases or prevented from assisting their clients during investigative actions.

The CCBE also provided assistance to a number of other Bars and Law Societies in Eastern Europe.

### Armenia

In January 2014, the CCBE sent a letter to the Armenian authorities urging the withdrawal of a legislative proposal to establish a state registry for advocates and objecting to a government plan to finance the Public Defender's Office through state registry fees that would be imposed on lawyers. The Ministry of Justice subsequently withdrew both proposals.

### Georgia

In December 2013, the CCBE sent a letter to the Georgian Parliament supporting a call of the Georgian Bar Association to not postpone the enactment of criminal procedure law provisions that guarantee the right to a fair trial and safeguard the principle of equality of arms. Despite this support, the Georgian Parliament postponed the enactment for a period of two years. In February 2014, the CCBE sent a letter to the Georgian authorities in which it raised serious concerns about Georgian lawyers being subjected to violence, intimidation and harassment from Georgian state officials while providing legal service to their clients. In June 2014, the CCBE sent yet another letter to the Georgian authorities regarding incidents of violations of lawyers' rights, emphasising once again the importance of safeguarding the right of access to a lawyer and legal professional secrecy.

## Composition des membres

Le CCBE a accueilli un nouveau membre observateur en 2014 : le barreau de la république de Saint-Marin (Ordine degli Avvocati e dei Notai della Repubblica di San Marino).

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 17 décembre 2013 le cadre de négociation concernant la Serbie. Les négociations relatives à l'adhésion de la Serbie ont été lancées formellement le mardi 21 janvier 2014 au cours de la première conférence intergouvernementale avec la Serbie. Conformément aux statuts du CCBE, le barreau serbe est donc devenu membre associé du CCBE le 21 janvier 2014.

## Inauguration des nouveaux locaux

Le 3 avril 2014, le CCBE a acquis ses locaux situés au numéro 40 de la rue Joseph II, 1000 Bruxelles. Le CCBE a déménagé en décembre 2012. Les locaux, situés au cœur du quartier européen de Bruxelles, comprennent des bureaux individuels, des postes de travail ainsi que des salles de réunions.

## Relations avec les barreaux d'Europe centrale et orientale

Le CCBE a poursuivi en 2014 son assistance et son soutien envers les barreaux d'Europe centrale et orientale.

### Ukraine

Après la publication du rapport de la mission d'enquête du CCBE en novembre 2013, qui examinait les craintes concernant l'instauration du nouveau barreau en Ukraine et des procédures et décisions disciplinaires prononcées ultérieurement à l'encontre des avocats ukrainiens, le CCBE a publié un rapport de suivi en février 2014. Le rapport analysait les craintes concernant l'autorégulation de la profession dans les régions de Khmelnytskyï et Tchernihiv, notamment en ce qui concerne la violation des droits de vote des membres du barreau et les violations du droit de se présenter à des élections. La majorité des avocats de ces régions ont été empêchés de participer à des conférences d'avocats et à l'élection des représentants du barreau régional. Les experts du CCBE ont trouvé ces événements extrêmement préoccupants et ont également exprimé leurs craintes concernant les procédures disciplinaires à l'encontre d'avocats.

Compte tenu de l'évolution politique en Ukraine, le CCBE a également envoyé un courrier de soutien à son membre, l'Union des avocats d'Ukraine, le 25 février 2014, afin de transmettre ses plus sincères condoléances à la suite de la perte de nombreuses vies lors des affrontements à Kiev. Le CCBE a adressé en mars un courrier au nouveau barreau ukrainien pour exprimer sa sympathie et sa solidarité envers les avocats ukrainiens. Le CCBE a également exprimé ses inquiétudes par écrit aux institutions de l'UE et

à ses États membres, à la Russie et à l'Ukraine, en appelant à des solutions diplomatiques et pacifiques face à la situation en Ukraine. En avril, le CCBE a envoyé un courrier de préoccupation aux autorités ukrainiennes sur la violation des droits des avocats. Les avocats ont été victimes de harcèlement et de violences physiques ainsi que de poursuites pénales menées à leur encontre en violation de la loi. En outre, des avocats ont été interrogés au sujet des affaires de leurs clients ou empêchés de prêter assistance à leurs clients dans le cadre d'enquêtes.

Le CCBE a également apporté son assistance à un certain nombre d'autres barreaux d'Europe centrale et orientale.

### Arménie

Le CCBE a envoyé en janvier 2014 un courrier aux autorités arméniennes afin de les exhorter à retirer les propositions législatives visant à créer un registre national des avocats et à financer le bureau d'aide juridique par le biais des frais du registre national qui seraient imposés aux avocats. Le ministère de la justice a par la suite retiré les deux propositions législatives.

### Géorgie

En décembre 2013, le CCBE a envoyé une lettre au parlement géorgien pour soutenir un appel du barreau géorgien à ne pas retarder l'adoption des dispositions du droit de procédure pénale qui garantissent le droit à un procès équitable et le principe d'égalité des armes. Malgré le soutien du CCBE, le parlement géorgien a reporté la date de promulgation pour une période de deux ans.

Le CCBE a envoyé en février 2014 un courrier aux autorités géorgiennes dans lequel il a fait part de préoccupations graves au sujet d'avocats géorgiens faisant l'objet de violence, intimidés,

### **Kosovo**

On 31 March 2013, the CCBE sent letters to authorities in Kosovo in order to express its support for the Kosovar Chamber of Advocates' proposal to amend the Law on Contested Procedure in order to achieve safety and quality of legal representation of the parties in court proceedings.

### **Moldova**

On 19 June 2014, the CCBE sent a letter to the Moldovan Parliament in order to express its opposition to an initiative to amend the Code of Civil Procedure in order to expand the list of persons allowed to appear in proceedings before civil courts, stressing that lawyers best serve the interest of the administration of justice.

### **Slovak Republic**

On 10 September 2014, the CCBE sent a letter of concern to the authorities of the Slovak Republic over a draft proposal aiming at imposing an obligation for lawyers to use electronic cash registers and issue cash receipts.

### **Serbia**

On 8 October 2014, CCBE President Aldo Bulgarelli and Vice Chair of the PECO Committee Ranko Pelicarić attended the Congress of Serbian Lawyers. On this occasion, they also met with the Minister of Justice of Serbia, Nikola Selaković, to discuss recent legislative changes in Serbia.

## **Interventions in Court Cases**

### **Hungary**

The CCBE's request to intervene in a Hungarian case, which was brought against the Hungarian Government Inspection Office because of its wide-reaching investigation powers - it has unlimited and unrestricted access to any document deemed necessary to conduct an investigation - was rejected. The Courts of 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> Instance held that the CCBE had no 'legal interest' in the case. As far as the merits of the case are concerned, the Court, in its final decision, found that the Government Inspection Office request for documents did not cover confidential information and therefore there was no violation.

## **Human rights**

### **European Court of Human Rights**

This year, the CCBE published a practical guide aimed at lawyers intending to present a case before the Court in Strasbourg entitled 'The European Court of Human Rights: Questions & Answers for Lawyers'. The guide was officially launched on 28 April 2014 during a ceremony attended by Dean Spielmann, President of the ECHR. It is available on the CCBE website in English and French.

The guide contains information and practical advice to support lawyers in proceedings at three different stages: before national courts (prior to application to the European Court of Human Rights), before the Court itself, and during enforcement of the Court's judgments. The guide covers a series of questions such as the following: at what stage of proceedings before national courts should human rights violations be pleaded under the European Convention of Human Rights; how to submit an application to the Court; technical aspects of proceedings; and the role of a lawyer once a judgement has been rendered. Also included are reference to tools and resources available for parties and their lawyers. In his foreword to the guide, Dean Spielmann, President of the European Court of Human Rights, underlines that 'by helping lawyers to navigate the sometimes technical waters of proceedings before the Court, the Guide ultimately benefits the interests of their clients: the citizens of Europe.'



entravés, harcelés par des représentants de l'État géorgien lors de leurs prestations de services envers leurs clients. En juin 2014, le CCBE a écrit un autre courrier aux autorités géorgiennes concernant les incidents constituant des violations des droits des avocats, en rappelant à nouveau l'importance du droit d'accès à un avocat et du secret professionnel.

### Kosovo

Le 31 mars 2013, le CCBE a exprimé par écrit aux autorités du Kosovo son soutien envers l'initiative de la Chambre des avocats du Kosovo concernant un amendement au code de procédure civile qu'elle avait initié, et à travers lequel elle vise à garantir la sécurité et la qualité de la représentation juridique des parties dans les procédures concernées.

### Moldavie

Le CCBE a écrit au parlement moldave le 19 juin pour exprimer son opposition au projet d'amendement du code de procédure civile visant à élargir la liste des personnes autorisées à plaider devant les tribunaux civils, en insistant sur le fait que les avocats sont les mieux placés pour servir les intérêts de l'administration de la justice.

### Slovaquie

Le CCBE a envoyé le 10 septembre 2014 un courrier aux autorités slovaques pour leur faire part de ses inquiétudes concernant un projet de proposition visant à imposer aux avocats l'utilisation de caisses enregistrées électroniques et l'émission de reçus.

### Serbie

Le 8 octobre 2014, le président du CCBE, Aldo Bulgarelli, et le vice-président du comité PECO, Ranko Pelicarić, ont assisté au congrès des avocats serbes. Ils ont à cette occasion également rencontré le ministre de la justice serbe, Nikola Selaković, afin de discuter des modifications législatives récentes en Serbie.

## Interventions dans des affaires

### Hongrie

La demande d'intervention du CCBE dans une affaire portée à l'encontre du *Kormányzati Ellenőrzési Hivatal* (KEHI, Bureau de contrôle du gouvernement) en raison de ses pouvoirs d'enquête étendus (il dispose d'un accès total et sans restriction à tout document qu'il juge nécessaire à son enquête) a été rejetée. Les tribunaux de première et deuxième instance ont conclu que le CCBE n'avait pas « d'intérêt juridique » dans l'affaire. Quant au bien-fondé de l'affaire, le tribunal a conclu dans sa décision finale que la demande de documents du KEHI ne concernait aucune information confidentielle et qu'il n'y avait donc pas de violation.

## Droits de l'homme

### Cour européenne des droits de l'homme

Le CCBE a publié cette année un guide pratique, intitulé *La cour européenne des droits de l'homme : questions/réponses destinées aux avocats*, à l'attention des avocats qui envisagent de saisir la Cour de Strasbourg. Le guide a été officiellement lancé le 28 avril 2014 lors d'une cérémonie à laquelle a participé Dean Spielmann, le président de la CEDH. Le guide est disponible sur le site Internet du CCBE en français et en anglais. Il contient des informations et des conseils pratiques qui guideront les avocats lors des procédures devant les juridictions nationales précédant la saisine de la Cour européenne des droits de l'homme, lors de la procédure devant la Cour elle-même, ainsi que dans la phase d'exécution de ses arrêts. Le guide répond à un certain nombre de questions, notamment à quel stade de la procédure devant les juridictions nationales il faut invoquer les violations des droits de l'homme, comment saisir la Cour, les aspects techniques de la procédure et le rôle de l'avocat une fois la décision rendue. Sont également mentionnés les outils et ressources disponibles pour les parties et leurs avocats. Dans son avant-propos au guide, Dean Spielmann précise qu'en « aidant les avocats à naviguer dans les eaux parfois techniques des procédures devant la Cour, ce guide sert finalement les intérêts des clients des avocats, à savoir les citoyens de l'Europe ».

## Human Rights Award

Since 2007, the CCBE has annually granted a Human Rights Award to a lawyer or lawyers' organisation that has brought honour to the legal profession by upholding the highest values of professional and personal conduct in the field of human rights.

The Human Rights Award 2014 was granted to Valdênia Aparecida Paulino Lanfranchi, a Brazilian lawyer who has devoted her life to the defence of those most vulnerable in her country's favelas. She acted in cases of human rights violations, denouncing in particular abuses committed by the police. Her tireless commitment in favour of human rights has earned her numerous death threats and forced her to leave her country twice. She left Brazil for the second time in 2013 and currently lives in the United States, in Washington D.C. In addition to her lawyer activities, she is also involved in other initiatives in the field of education and human rights. She continues to receive death threats and be targeted with false accusations. Her life is still in danger today.

The CCBE believes that her determination, courage and outstanding work in favour of human rights deserved recognition by the profession through the CCBE Human Rights Award.

The award was given to Valdênia Paulino by the CCBE President during the CCBE Plenary Session on 28 November in Brussels.

## Support for Lawyers Who Are Victims of Human Rights Violations

The CCBE sends letters regularly to governments of countries where lawyers are victims of human rights violations as a result of their professional work (e.g. harassment, threats, imprisonment), reminding them of their obligations under the 1990 United Nations Basic Principles on the Role of Lawyers.

In the most serious cases, the CCBE pursues extra initiatives. In addition to letters sent to the relevant government and Brussels embassy, the CCBE alerts important players at EU level, such as the EU Special Representative for Human Rights or the European External Action Service as well as relevant services at the Commission and European Parliament.

In 2014, 51 letters were sent to the following countries: Azerbaijan, Burundi, Cameroon, China, Congo, Honduras, Indonesia, Iraq, Iran, Israel, Kazakhstan, Kenya, Kuwait, Kyrgyzstan, Libya, Mexico, Pakistan, Philippines, Russia, Saudi Arabia, Sri Lanka, Sudan, Swaziland, Syria, Tajikistan, Turkey, United Arab Emirates, United Kingdom, Ukraine, Venezuela, Vietnam and Zimbabwe.

## Prix des droits de l'homme

Depuis 2007, le CCBE décerne chaque année le Prix des droits de l'homme à un avocat ou à une organisation d'avocats qui a honoré la profession d'avocat en défendant les plus hautes valeurs de conduite professionnelle et personnelle dans le domaine des droits de l'homme.

Le Prix des droits de l'homme de 2014 a été décerné à Valdênia Aparecida Paulino Lanfranchi, une avocate brésilienne qui a consacré sa vie à la défense des plus vulnérables dans les favelas de son pays. Elle est intervenue dans des affaires de violations des droits de l'homme, en particulier pour dénoncer des abus commis par la police. Son engagement sans relâche en faveur des droits de l'homme lui a valu de nombreuses menaces de mort et l'a contrainte à quitter son pays à deux reprises. Elle a quitté le Brésil pour la deuxième fois en 2013 et vit actuellement aux États-Unis, à Washington. Outre ses activités d'avocate, elle participe à d'autres initiatives dans le domaine de l'éducation et des droits de l'homme. Elle continue à recevoir des menaces de mort et à faire l'objet de fausses accusations. Ses jours restent en danger à l'heure actuelle.

Le CCBE estime que sa détermination, son courage et son travail exceptionnel en faveur des droits de l'homme méritaient la reconnaissance de la profession à travers le Prix des droits de l'homme du CCBE.

Le président du CCBE a remis le Prix à Valdênia Paulino lors de la session plénière du 28 novembre à Bruxelles.

## Soutien des avocats victimes de violations des droits de l'homme

Le CCBE continue à écrire régulièrement aux gouvernements des pays où les avocats sont victimes de violations des droits de l'homme en raison de leur activité professionnelle (telles que le harcèlement, des menaces, l'incarcération, etc.) afin de leur rappeler leurs obligations en vertu des Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau de 1990.

Le CCBE prend des initiatives supplémentaires dans les cas les plus graves. En plus des courriers envoyés au gouvernement concerné et à son ambassade à Bruxelles, le CCBE alerte les acteurs importants de l'UE, tels que le Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme ou le Service européen pour l'action extérieure ainsi que les services concernés de la Commission et du Parlement européen.

En 2014, 51 courriers ont été envoyés : en Azerbaïdjan, au Burundi, au Cameroun, en Chine, au Congo, au Honduras, en Indonésie, en Irak, en Iran, en Israël, au Kazakhstan, au Kenya, au Kirghizistan, au Koweït, en Libye, au Mexique, au Pakistan, aux Philippines, en Russie, en Arabie saoudite, au Sri Lanka, au Soudan, au Swaziland, en Syrie, au Tadjikistan, en Turquie, aux Émirats arabes unis, au Royaume-Uni, en Ukraine, au Venezuela, au Vietnam et au Zimbabwe.

Valdénia APARECIDA PAULINO LANFRANCHI  
CCBE Human Rights Award 2014 / Prix droits de l'homme 2014



## COMMUNICATIONS

### CCBEInfo Newsletter

Since 2002, the CCBE has published its CCBEInfo newsletter three to four times a year. This year, the quarterly received a facelift, with a new design offering increased readability across multiple electronic devices.

CCBEInfo informs the CCBE's membership, but also external stakeholders and journalists, about CCBE activities. It is circulated to 2,200 readers, and is also available on the CCBE website, through RSS feed, and on social media via Twitter.

### Press Day with the Journals of the Bars

Building upon its relationships with journals of the Bars and Law Societies, the CCBE organised its second press day in April 2014 concurrently with the meeting of its Standing Committee. The journals of the bars are often the main source of information on political, judicial and bar developments for lawyers at the national level, and benefit from increased coverage of European affairs and activities of the CCBE. The Presidency and Committee Chairs addressed bar journalists from around Europe on the activities of the CCBE, its policies and accomplishments, and also on policies of the EU liable to affect the work of lawyers today and tomorrow. The event will continue to provide up-to-date information in the future.





## COMMUNICATION

### Follow us online

All CCBE documents, position papers and press releases are available on the CCBE website: [www.ccbe.eu](http://www.ccbe.eu)

Lawyers and citizens can also follow the CCBE on Twitter @CCBEinfo for news updates, event information, publications, press releases, and live coverage of events the CCBE is attending.

### Lettre d'information CCBE-INFO

Le CCBE publie depuis 2002 son bulletin CCBE-INFO trois à quatre fois par an. Il s'est offert cette année une cure de jouvence, en proposant un nouveau style offrant davantage de lisibilité à l'écran et sur les tablettes.

CCBE-INFO informe les membres, ainsi que les intervenants externes et les journalistes, des activités du CCBE. Il est distribué à 2 200 lecteurs, et est également disponible sur le site du CCBE, en flux RSS et est mentionné sur Twitter.

### Journée de la presse avec les bulletins des barreaux

Dans le cadre de ses relations avec les bulletins des barreaux, le CCBE a organisé sa deuxième journée de la presse en avril au moment de la réunion de son comité permanent. Les bulletins des barreaux sont souvent la principale source d'informations sur les évolutions politiques, judiciaires et la situation des barreaux pour les avocats à l'échelle nationale. Ils pourraient donc bénéficier d'une meilleure couverture des affaires européennes et des activités du CCBE. La présidence du CCBE et les présidents des comités ont présenté aux journalistes des barreaux de toute l'Europe les activités du CCBE, ses politiques et ses réalisations, ainsi que les politiques de l'UE susceptibles d'affecter le travail des avocats aussi bien maintenant qu'à l'avenir. L'événement sera reconduit afin d'offrir régulièrement des informations à jour.

### Suivez-nous en ligne

Tous les documents, prises de positions et communiqués de presse du CCBE sont disponibles sur le site du CCBE à l'adresse [www.ccbe.eu](http://www.ccbe.eu).

Les avocats et les citoyens peuvent suivre le CCBE sur Twitter @CCBEinfo pour découvrir les dernières nouvelles, les événements, les publications, les communiqués de presse et suivre en direct les événements auxquels le CCBE participe.





CCBE President (2014)  
Président du CCBE (2014)  
**Aldo BULGARELLI**  
(Italy / Italie)



CCBE First Vice-President  
Première vice-présidente du CCBE

**Maria ŚLAZAK**

(Poland / Pologne)



CCBE Second Vice-President  
Deuxième vice-président du CCBE

**Michel BENICHO**

(France)



CCBE Third Vice-President  
Troisième vice-président du CCBE

**Ruthven GEMMELL**

(United Kingdom / Royaume-Uni)

## Thematic Committees & Working Groups

Specialist committees made up of nominees and experts from the national delegations research and produce recommendations on a wide range of areas affecting the European legal profession. Ad hoc working groups also exist. The full lists of members of committees and working groups are available on the CCBE website.

**Committees and Working Groups Chairs** (designated by the Presidency):



Elisabeth SCHEUBA  
Austria / Autriche



Marina BLITZ  
Belgium / Belgique



Patrick HENRY  
Belgium / Belgique



Jean-Louis JORIS  
Belgium / Belgique



Ranko PELICARIĆ  
Croatia / Croatie



Anne Birgitte GAMMELJORD  
Denmark / Danemark



Birgit SPIEBHOFER  
Germany / Allemagne



Péter HOMOKI  
Hungary / Hongrie



Péter SZABÓ  
Hungary / Hongrie



James MacGUILL  
Ireland / Irlande



Cezare RIZZA  
Italy / Italie



Pier Giovanni TRAVERSA  
Italy / Italie

## Comités et groupes de travail thématiques

Les comités et groupes de travail spécialisés, composés d'experts des délégations nationales, analysent et élaborent des recommandations sur de nombreux domaines touchant à la profession d'avocat en Europe. Il existe également des groupes de travail ad hoc. La liste complète des membres des comités et des groupes de travail est disponible sur le site Internet du CCBE.

**Présidents des comités et des groupes de travail** (désignés par la présidence) :



Louis-Bernard BUCHMAN  
France



Rytis JOKUBAUSKAS  
Lithuania / Lituanie



Jérôme CASEY  
France



Laurent PETTITI  
France



Friedrich  
GRAF von WESTPHALEN  
Germany / Allemagne



Kay-Thomas POHL  
Germany / Allemagne



Lucy DUPONG  
Luxembourg



Fernando  
PIERNAVIEJA NIEMBRO  
Spain / Espagne



Rupert D'CRUZ  
United-Kingdom /  
Royaume-Uni



Vanessa KNAPP  
United-Kingdom /  
Royaume-Uni



Hugh MERCER  
United-Kingdom /  
Royaume-Uni

## Committees

### Access to Justice

Chair: **Fernando PIERNAVIEJA NIEMBRO** (Spain)

Deals with a wide range of issues, such as legal aid, collective redress, alternative dispute resolution, and in general, any EU initiative which might have an impact on access to justice for citizens.

### Company Law

Chair: **Vanessa KNAPP** (United Kingdom)

Monitors and responds to European Commission initiatives in the area of company law, and provides expertise from the point of view of lawyers.

### Competition

Chair: **Cesare RIZZA** (Italy)

Monitors and responds to European developments and activities of DG Competition, and monitors national developments as they affect the legal profession.

### Corporate Social Responsibility

Chair: **Birgit SPIEBHOFER** (Germany)

Develops guidance on Corporate Social Responsibility and the role of the legal profession, and deals with other issues in the field.

### Criminal Law

Chair: **James MacGUILL** (Ireland)

Deals with, among other things, the issue of the need for minimum procedural safeguards, and with new criminal law initiatives (e.g. supervision orders, in absentia judgements). Monitors the evaluation of the European Arrest Warrant and the implementation of the European Evidence Warrant, and is generally responsible for all EU initiatives in the field of crime.

### Deontology

Chair: **Lucy DUPONG** (Luxembourg)

Looks into the ethical rules of lawyers across Europe. Keeps under review the CCBE Code of Conduct for cross-border activities of lawyers and the Charter of Core Principles of the European legal profession. The CCBE also has a group working 'Towards a Model Code of Conduct'.

### European Private Law

Chair: **Friedrich GRAF von WESTPHALEN** (Germany)

Responds to proposals emanating from the European institutions in civil and commercial matters in relation to issues regarding in particular connecting factors (such as domicile and nationality), the jurisdiction of the courts, the recognition and enforcement of judgments, choice of law, and contract law. It also follows the developments taking place at an international level, such as the Hague Conference on Private International Law (HCCH), the International Institute for the Unification of Private Law (UNIDROIT) and the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL).

### Family & Succession Law

Chair: **Marina BLITZ** (France)

Vice-Chair: **Jérôme CASEY** (France)

Aims at contributing to the success of legal initiatives in the field of family law, which reflect the different legal traditions and cultures in the various Member States and help to enhance the free movement of persons and European integration. In addition, this working group contributes to European initiatives in the area of successions and wills.



## Comités

### Accès à la justice

Président : **Fernando PIERNAVIEJA NIEMBRO** (Espagne)

Ce comité s'occupe de nombreux sujets comme les recours collectifs, l'aide juridique, les modes alternatifs de résolution des litiges et, en général, de toute initiative européenne qui pourrait avoir des répercussions en matière d'accès à la justice des citoyens.

### Droit des sociétés

Présidente : **Vanessa KNAPP** (Royaume-Uni)

Le comité suit et répond aux initiatives de la Commission européenne en matière de droit des sociétés et fournit son expertise en présentant le point de vue des avocats.

### Concurrence

Président : **Cesare RIZZA** (Italie)

Le comité suit et répond aux évolutions en Europe et aux activités de la DG Concurrence et suit les développements nationaux qui concernent la profession d'avocat.

### Responsabilité sociale des entreprises

Présidente : **Birgit SPIEBHOFER** (Allemagne).

Le comité élabore les lignes directrices du CCBE en matière de responsabilité sociale des entreprises et quant au rôle de la profession d'avocat et traite d'autres sujets de ce domaine.

### Droit pénal

Président : **James MACGUILL** (Irlande)

Le comité est chargé, entre autres, de la question des garanties procédurales minimales et suit les nouvelles initiatives en droit pénal (décisions de contrôle judiciaire et jugements rendus par défaut, etc.). Il suit également l'évaluation du mandat d'arrêt européen et la mise en œuvre du mandat européen d'obtention des preuves et, d'une manière générale, toutes les initiatives de l'Union en matière pénale.

### Déontologie

Présidente : **Lucy DUPONG** (Luxembourg)

Le comité examine les règles déontologiques des avocats en Europe. Il révisé le Code de déontologie du CCBE pour les activités transfrontalières des avocats ainsi que la Charte des principes essentiels de l'avocat européen. Le CCBE comprend aussi un groupe de travail « Vers un modèle de code de déontologie ».

### Droit privé européen

Président : **Friedrich GRAF von WESTPHALEN** (Allemagne)

Le comité répond aux propositions émanant des institutions européennes en matière civile et commerciale en ce qui concerne les questions relatives en particulier aux facteurs de rattachement (comme le domicile et la nationalité), la compétence des tribunaux, la reconnaissance et l'exécution des décisions, le choix de la loi applicable et le droit des contrats. Il suit également les évolutions à l'échelle internationale, comme la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

### Droit de la famille et des successions

Présidente : **Marina BLITZ** (Belgique)

Vice-président : **Jérôme CASEY** (France)

Le comité vise à contribuer au succès des initiatives juridiques en matière de droit de la famille qui reflètent les diverses traditions et cultures juridiques des différents États membres, mais qui permettent en même temps d'accroître la libre circulation des personnes et l'intégration européenne. Le comité contribue en outre aux initiatives européennes en matière de successions et de testaments.

### Free Movement of Lawyers

Chair: **Kay-Thomas POHL** (Germany)

Covers issues arising out of the application of the European Directives applicable to lawyers i.e. Directive 77/249 on Provision of Services, Directive 98/5 on Establishment and Directive 2005/36 on Recognition of Professional Qualifications.

### International Legal Services

Chair: **Louis-Bernard BUCHMAN** (France)

Analyses market access and domestic regulation issues. The Committee also monitors wider developments, such as those taking place within the World Trade Organisation, which may impact on the international provision of legal services, in addition to issues regarding temporary mobility, and it liaises with other international or non-EU associations of lawyers, to explain the provision of legal services within the EU, raise concerns about restricted markets and suggest solutions.

### Human Rights

Chair: **Patrick HENRY** (Belgium)

Deals with, among other things, the selection procedure for the CCBE Human Rights Award and initiatives in cases where lawyers are victims of human rights breaches. It also closely follows the work of the Permanent Delegation to the European Court of Human Rights.

### Permanent Delegation to the European Court of Human Rights

Chair: **Laurent PETTITI** (France)

Focuses on the relations with the European Court of Human Rights. Has an annual meeting with the Court to discuss issues of common interest. Has developed a practical guide for lawyers in cooperation with the Court. Follows and gives input in the ongoing process to improve the efficiency of the European Court of Human Rights.

### IT Law

Chair: **Péter HOMOKI** (Hungary)

Monitors and seeks to contribute to the development of electronic communication and information technology in judicial systems (e-justice) at EU and international level from the standpoint of European lawyers. Responds to legislative developments in the field of IT law, such as data protection, electronic identification, authentication and signature. It aims at promoting legal professional standards and best practice in relation to new and changing technologies.

### Anti-Money Laundering

Chair: **Anne Birgitte GAMMELJORD** (Denmark)

Monitors and advises on the fourth money laundering directive, and possible future EU legislation. Follows the work of the Financial Action Task Force on developing guidelines on the risk-based approach for the legal profession. It also follows court cases in European jurisdictions on money laundering legislation as well as liaising with the global legal profession on the subject.

### Multi-Jurisdictional Law Firms

Chair: **Jean-Louis JORIS** (Belgium)

Enables a platform for discussion and policy proposals at European level regarding issues relevant to law firms which have an office on a permanent basis in more than one jurisdiction of the EU. It is consulted on proposals emanating from the European institutions in various fields, in co-operation with relevant CCBE committees and working groups. It provides a forum for identifying matters of interest which raise issues of policy for European bars and law societies, and liaises with CCBE committees and working parties on these matters. The committee also considers international developments that might impact multi-jurisdictional law firms practising in Europe.

## Libre circulation des avocats

Président : **Kay-Thomas POHL** (Allemagne)

Ce comité traite toutes les questions découlant de l'application des directives européennes concernant les avocats, à savoir la directive 77/249 sur la fourniture de services, la directive 98/5 sur l'établissement et la directive 2005/36 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

## Services juridiques internationaux

Président : **Louis-Bernard BUCHMAN** (France)

Ce comité analyse l'accès au marché et les questions de réglementation intérieure. Le comité surveille également des évolutions plus vastes, telles que celles de l'Organisation mondiale du commerce, qui peuvent avoir une incidence sur la prestation de services juridiques internationaux, outre les questions relatives à la mobilité temporaire, et il assure la liaison avec d'autres associations d'avocats internationales ou extérieures à l'Union européenne pour expliquer la prestation des services juridiques au sein de l'UE, soulever des préoccupations au sujet des marchés restreints et proposer des solutions.

## Droits de l'homme

Président : **Patrick HENRY** (Belgique)

Ce comité est responsable, entre autres, de la procédure de sélection pour le Prix des droits de l'homme du CCBE et des initiatives dans les cas où les avocats sont victimes de violations des droits de l'homme. Il suit également de manière étroite les travaux de la Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.

## Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.

Président : **Laurent PETTITI** (France)

Le comité se concentre sur les relations avec la Cour européenne des droits de l'homme. Il tient une réunion annuelle avec la Cour pour discuter de questions d'intérêt commun. Il a mis au point un guide pratique pour les avocats en coopération avec la Cour. Il suit et contribue au processus en cours visant à renforcer l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme.

## Droit des technologies de l'information

Président : **Péter HOMOKI** (Hongrie)

Ce comité suit et tente de contribuer au développement de la communication électronique et des technologies de l'information dans les systèmes judiciaires (justice en ligne) européens et au niveau international du point de vue des avocats européens. Il répond aux évolutions législatives en matière technologique notamment au sujet de la protection des données, l'identification, l'authentification et les signatures électroniques. Il vise à définir les normes professionnelles et les bonnes pratiques des avocats dans un monde électronique en constante évolution.

## Blanchiment de capitaux

Présidente : **Anne Birgitte GAMMELJORD** (Danemark)

Le comité suit les évolutions relatives à la quatrième directive anti-blanchiment et prodigue des conseils concernant une éventuelle nouvelle législation européenne. Il suit les travaux du Groupe d'action financière sur le développement de recommandations sur une approche fondée sur les risques pour la profession d'avocat. Il suit également devant les cours et tribunaux européens les affaires concernant le blanchiment de capitaux et est en contact avec la profession d'avocat au plan mondial à ce sujet.

## Cabinets d'avocats internationaux

Président : **Jean-Louis JORIS** (Belgique)

Ce comité sert de plateforme pour discuter et avancer des propositions politiques au niveau européen concernant les questions pertinentes pour les cabinets d'avocat disposant d'un bureau permanent dans plus d'un pays de l'UE. Le comité est consulté dans le cadre des propositions des institutions européennes dans différents domaines, en coopération avec les comités et groupes de travail concernés du CCBE. Il identifie les sujets qui soulèvent des questions politiques pour les barreaux européens et contacte les comités et groupes de travail pertinents du CCBE à ces sujets. Le comité examine également les évolutions internationales qui pourraient avoir une incidence sur les cabinets d'avocats internationaux qui exercent en Europe.

## PECO

Chair: **Rupert D'CRUZ** (United Kingdom)  
 Vice-Chairs: **Rytis JOKUBAUSKAS** (Lithuania)  
 and  
**Ranko PELICARIĆ** (Croatia)

Aims to promote the rule of law and support the law reform process in Central and Eastern Europe. It assists Bars and Law Societies with their reforms and looks into cases where lawyers are victims of human rights breaches or where lawyers' rights are put at risk. It is made up of full, associate and observer CCBE members. Bars from non-CCBE member countries are also invited to participate in the work of the Committee.

## Permanent Delegation to the Court of Justice and the General Court of the European Union and the EFTA Court

Chair: **Hugh MERCER QC** (United Kingdom)

Studies the work of the European courts, for instance on the implementation of new court procedures. It tries to visit the judges in the Courts on an annual basis. It is also currently following initiatives concerning the development of a possible specialised trademark tribunal, and discussions on changes to the EU patent jurisdiction (remedies, procedures and other measures), as well as analysing the impact of the Lisbon Treaty on the judicial architecture of the EU.

## Training

Chair: **Pier Giovanni TRAVERSA** (Spain)

Considers and makes recommendations in relation to the training of lawyers in Europe, both in the initial stages of their training and in the continuing stages.

## Working Groups

### European Authentic Act

Chair: **Péter SZABÓ** (Hungary)

Contributes to European initiatives in the area of authentic acts and comparable instruments.

### Insurance

Chair: **Elisabeth SCHEUBA** (Austria)

Seeks to develop guidelines and recommendations which help to facilitate the free movement of lawyers within the EU pursuant to the objectives of the Treaty on the Functioning of the European Union and of the Directives applicable to lawyers as regards professional indemnity insurance. Monitors and responds to developments concerning legal expenses insurance.

### Migration

Chair: **Fernando PIERNAVIEJA NIEMBRO** (Spain)

The group was created as an ad hoc working group for the drafting of two documents, the CCBE Declaration and CCBE Guidelines on Migration. In October 2014, the Migration group was established as a working group of the CCBE. The work of the group will be to monitor and report on EU and national developments in the field of Migration as well as monitoring the work of the new European Commissioner for Migration Home Affairs and Citizenship.

## PECO

Président : **Rupert D'CRUZ** (Royaume-Uni)  
 Vice-présidents : **Rytis JOKUBAUSKAS** (Lituanie) et  
**Ranko PELICARIĆ** (Croatie)

Ce comité promeut l'État de droit et soutient le processus de réforme du droit en Europe centrale et orientale. Il aide les barreaux dans leurs processus de réforme et examine les cas où les avocats sont victimes de violations des droits de l'homme ou lorsque les droits des avocats sont menacés. Il est composé des membres effectifs, observateurs et associés du CCBE. Les barreaux appartenant à des pays non-membres du CCBE sont également invités à participer aux travaux du comité.

## Délégation permanente auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour AELE

Président : **Hugh MERCER QC** (Royaume-Uni)

La délégation étudie les travaux des cours européennes, par exemple dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles procédures de la Cour. Elle essaie de rencontrer les juges des tribunaux chaque année. Elle suit également les initiatives relatives à la création éventuelle d'un tribunal pour les marques déposées, les discussions sur les changements à la juridiction européenne des brevets (recours, procédures et autres mesures) et analyse les répercussions du traité de Lisbonne sur l'architecture judiciaire de l'UE.

## Formation

Président : **Pier Giovanni TRAVERSA** (Italie)

Ce comité examine et prodigue des conseils quant à la formation des avocats en Europe, tant pour leur formation de base que pour leur formation permanente.

## Groupes de travail

### Acte authentique européen

Président : **Péter SZABÓ** (Hongrie)

Le groupe de travail contribue aux initiatives européennes dans le domaine des actes authentiques et des instruments similaires.

### Assurance

Présidente : **Elisabeth SCHEUBA** (Autriche)

Le groupe de travail s'emploie à élaborer des lignes directrices et des recommandations qui permettent de faciliter la libre circulation des avocats au sein de l'UE conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et aux directives applicables aux avocats en matière d'assurance responsabilité professionnelle. Il suit et répond aux évolutions dans le domaine de l'assurance protection juridique.

### Migration

Président : **Fernando PIERNAVIEJA NIEMBRO** (Espagne)

Le groupe a été créé comme groupe de travail ad hoc pour la rédaction de deux documents, la déclaration du CCBE et les lignes directrices du CCBE sur les migrations. Le groupe de travail du CCBE sur les migrations a été créé en octobre 2014. Le travail du groupe consistera à suivre et à faire rapport des évolutions européennes et nationales dans le domaine des migrations et à suivre les travaux du nouveau commissaire européen à la migration, aux affaires intérieures et à la citoyenneté.



## Finance Committee

Chair: **Iñigo NAGORE** (Spain).

The Finance Committee prepares the CCBE budget and supervises the finances of the CCBE on a regular basis. Composed of three to six members, its functions are advisory and supervisory. The annual accounts are approved by an auditor agreed by the Plenary Session, and the balance sheet is published every year in the Banque Carrefour.



## Comité Finances

Président: **Iñigo Nagore** (Espagne).

Le comité Finances établit le budget et contrôle de manière régulière les finances du CCBE. Composé de trois à six membres, il a une mission de conseil et de contrôle. Les comptes annuels sont approuvés par un commissaire aux comptes agréé par la session plénière. Le bilan est publié chaque année à la Banque carrefour des entreprises.





From left to right / De gauche à droite :

In the forefront / Au premier rang : Jonathan GOLDSMITH, Geneviève LECOT

Back / A l'arrière : Dawn TUREK, Hugo ROEBROECK, Véronique JAMART, Alexandre MAHÉ, Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN, Sieglinde GAMSJÄGER, Peter MC NAMEE, Karine MÉTAYER, Simone CUOMO, Sophie TESTAERT, Vasileios STATHOPOULOS

## STAFF

**Jonathan GOLDSMITH** is Secretary-General of the CCBE (until January 2015).

The work of the CCBE committees and working groups where CCBE positions are prepared is co-ordinated by four Senior Legal Advisors:

### **Simone CUOMO:**

- European Authentic Act
- European Private Law
- Experts on European Transparency Initiative
- Family & Succession Law
- IT Law (including e-Justice)
- Multi-Jurisdictional Law Firms
- Insurance
- Relations with the Council of Europe

### **Sieglinde GAMSJÄGER:**

- Company Law
- Competition
- Deontology
- PECO
- Training

## PERSONNEL

**Jonathan GOLDSMITH** est le secrétaire général du CCBE (jusqu'en janvier 2015).

Les travaux des comités et des groupes de travail du CCBE au sein desquels les prises de position du CCBE sont élaborées sont coordonnés par quatre conseillers juridiques seniors :

### **Simone CUOMO :**

- Acte authentique européen
- Droit privé européen
- Experts sur l'initiative européenne en matière de transparence
- Droit de la famille et des successions
- Droit des technologies de l'information (y compris e-Justice)
- Cabinets d'avocats internationaux
- Assurance
- Relations avec le Conseil de l'Europe

### **Sieglinde GAMSJÄGER :**

- Droit des sociétés
- Concurrence
- Déontologie
- PECO
- Formation



Jonathan GOLDSMITH  
Secretary-General  
Secrétaire général

**Peter Mc NAMEE:**

Corporate Social Responsibility (CSR)  
 Criminal Law  
 International Legal Services  
 Anti-Money Laundering  
 Permanent Delegation to the Court of Justice and the General Court of the European Union and the EFTA Court  
 Patents

**Karine MÉTAYER:**

Access to Justice  
 Human rights  
 Permanent Delegation to the European Court of Human Rights  
 Free Movement of Lawyers  
 Evaluation of the Lawyers' Directives

EU projects are monitored and run by a Project Assistant:

**Vasileios STATHOPOULOS:**

Project assistant  
 EU projects

**Hugo ROEBROECK** is responsible for external representation to the EU institutions and communications to the media as Director, External Liaison.

**Dawn TUREK**, Communications Officer, is responsible for internal communications to CCBE members, the CCBEInfo newsletter, and coordinating press events with the Director, External Liaison.

On the administrative side:

**Geneviève LECOT** is the Office Manager, dealing mainly with finance and the organisation of plenary sessions and standing committees and other events.

**Alexandre MAHÉ** is the Translator.

**Véronique JAMART** and **Sophie TESTAERT**, Secretaries, are also in charge respectively of relations with the membership and of the CCBE website and extranet.

We would like to thank our **trainees** in 2014: Cesare CARINO, Cosima CORCIULO, Ondrej HOFMANN, Violaine LECLERCQ, Dimana TODOROVA, Monica VASCONSELOS, Ekaterina VORONINA.

**Peter Mc NAMEE :**

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)  
 Droit pénal  
 Services juridiques internationaux  
 Blanchiment de capitaux  
 Délégation permanente auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour de l'AELE  
 Brevets

**Karine MÉTAYER :**

Accès à la justice  
 Droits de l'homme  
 Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme  
 Libre circulation des avocats  
 Évaluation des directives avocats

Les projets de l'Union européenne sont suivis et gérés par un assistant de projet.

**Vasileios STATHOPOULOS:**

Assistant de projet  
 Projets de l'Union européenne



**Hugo ROEBROECK** est responsable de la liaison avec les institutions européennes et des communications envers les médias en tant que directeur des relations extérieures.

**Dawn TUREK**, chargée de communication, est responsable des communications internes envers les membres du CCBE, de la lettre d'information CCBE-INFO et de la coordination des événements de presse avec le directeur des relations extérieures.

Pour la partie administrative :

**Geneviève LECOT** est responsable administrative et se charge principalement des finances et de l'organisation des sessions plénières et des comités permanents ainsi que d'autres événements.

**Alexandre MAHÉ** est traducteur.

**Véronique JAMART** et **Sophie TESTAERT**, secrétaires, se chargent en outre respectivement des relations avec les membres et du site Internet et de l'extranet du CCBE.

Nous souhaitons remercier nos **stagiaires** en 2014 : Cesare CARINO, Cosima CORCIULO, Ondrej HOFMANN, Violaine LECLERCQ, Dimana TODOROVA, Monica VASCONSELOS, Ekaterina VORONINA.



Maria ŚLAŻAK, CCBE First Vice-President (2014) and Dariusz SAŁAJEWSKI, President of the Polish National Council of Legal Advisers  
 Maria ŚLAŻAK, Première vice-présidente du CCBE (2014) et  
 Dariusz SAŁAJEWSKI, Président du Conseil national des conseillers juridiques polonais



Photography and illustrations / Photographies et illustrations :

© Fotolia - pages 19, 22, 30, 42, 55

Other photos or illustrations were provided by CCBE members or are the property of the CCBE.  
Les autres photos et illustrations ont été fournies par les membres du CCBE ou sont la propriété du CCBE.

CCBE

Council of Bars & Law Societies of Europe  
Conseil des barreaux européens

Rue Joseph II, 40/8  
B-1000 Bruxelles

T.: +32 (0)2 234 65 10

F.: +32 (0)2 234 65 11

[www.ccbe.eu](http://www.ccbe.eu) - [ccbe@ccbe.eu](mailto:ccbe@ccbe.eu)